

Union
Africaine

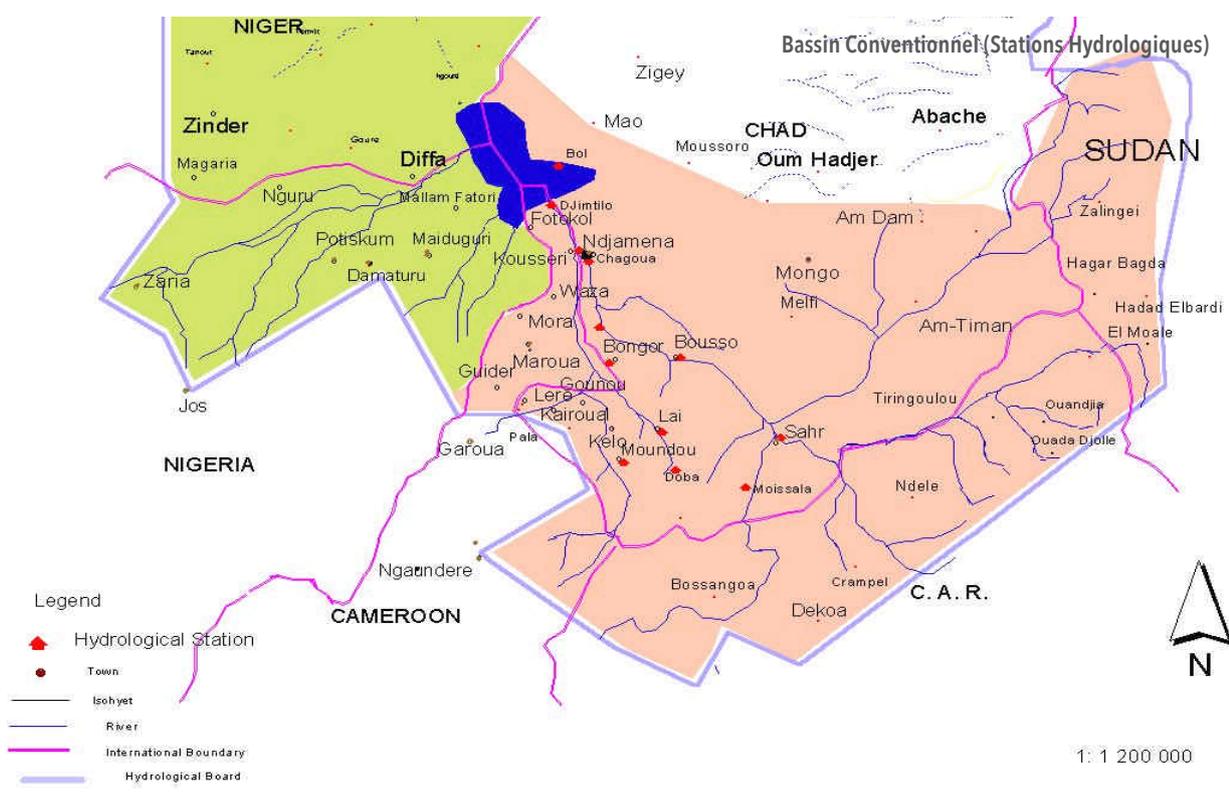


STRATÉGIE RÉGIONALE

de stabilisation, de redressement
et de résilience des zones du
bassin du lac Tchad affectées par
la crise Boko Haram

du bassin du lac Tchad





STRATÉGIE RÉGIONALE

.....

de stabilisation, de redressement
et de résilience des zones du
bassin du lac Tchad affectées par
la crise Boko Haram

.....

du bassin du lac Tachad

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et acronymes6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF. 11
1. CONTEXTE 15
Introduction.15
Cadres d'intervention16
Développement de la Stratégie régionale18
2. LA STRATÉGIE. 21
Objectifs de la Stratégie21
Approche et méthodologie21
Les piliers d'intervention25
Coopération politique25
Sécurité et droits de l'homme28
Désarmement, démobilisation, réhabilitation, réinsertion et réintégration des personnes associées à Boko Haram30
Aide humanitaire33
Gouvernance et contrat social36
Relèvement socio-économique et durabilité environnementale.39
Éducation, apprentissage et compétences41
Prévention de l'extrémisme violent et construction de la paix.44
Autonomisation et inclusion des femmes et des jeunes.47
3.MOYENS DE MISE EN ŒUVRE 51
Obligation de rendre compte et principes clés51
Mécanismes et acteurs de la mise en œuvre51
Comité directeur pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale de stabilisation51

Cellule de coopération civilo-militaire CBLT - FMM52
Plans d'action territoriaux applicables aux zones touchées par Boko Haram.53
Coordination technique des piliers d'intervention.54
Le rôle crucial de la société civile55
Les Nations Unies55
Partenaires internationaux56
Organigramme de la mise en œuvre57
Atteinte de résultats58
Durée et phases de la stratégie58
Budget indicatif et plan de mobilisation des ressources59
Suivi, évaluation et établissement de rapports62
Système de recherche et de gestion des connaissances.62
Stratégie de communication63
4 ANNEXE64
Cadre de résultats et d'allocation des ressources64

SIGLES ET ACRONYMES

AGA :	Architecture africaine de gouvernance
APSA :	Architecture africaine de paix et de sécurité
BH :	Boko Haram
BLUA :	Bureau de liaison de l'Union africaine
CBLT :	Commission du bassin du lac Tchad
CEDEAO :	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC :	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC :	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CER :	Communauté économique régionale
CJTF :	Force d'intervention civile conjointe (CJTF)
CPS :	Conseil de paix et de sécurité
CUA :	Commission de l'Union africaine
CVE :	Lutte contre l'extrémisme violent
DAP :	Département des affaires politiques
DDRRR :	Désarmement, démobilisation, réhabilitation, réinsertion et réintégration
DECT :	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
DPS :	Département de paix et sécurité
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASM :	Fonds d'affectation spéciale multidonateurs
FMM :	Force multinationale mixte
IATF :	Équipe spéciale inter-institutions
IFI :	Institutions financières internationales
KMP :	Plateforme de gestion de connaissances
NEDC :	North-East Development Commission (Commission nigériane pour le développement du Nord-Est)

OC :	Organisation communautaire
OCHA :	Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire
ODD :	Objectifs de développement durable
OHCHR :	Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
OIM :	Organisation internationale pour les migrations
ONG :	Organisation non-gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
ONUDC :	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSC :	Organisation de la société civile
PCRD :	Politique de reconstruction et de développement post-conflit
P/CVE :	Prévention/lutte contre l'extrémisme violent
PDI :	Personnes déplacées internes
PNUD :	Programme de développement des Nations Unies
PON :	Procédures Opérationnelles Normalisées
PVE :	Prévention de l'extrémisme violent
UA :	Union Africaine
UNHCR :	Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOWAS :	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
UNSCR :	Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies

PRÉFACE



En novembre 2017, la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) et les partenaires de développement ont organisé la première Conférence pour l'élaboration d'un cadre pour une stratégie régionale de stabilisation. Ce cadre devait servir à favoriser une transition sans heurt qui permettrait de passer de l'engagement militaire actif au traitement des causes profondes de la crise, et à rationaliser les différents processus visant à stabiliser les zones touchées par Boko Haram.

L'élaboration de la Stratégie régionale de stabilisation témoigne de l'engagement des États Membres de la CBLT, de la CUA et de la CBLT à respecter les décisions et les engagements souscrits en 2014, notamment en ce qui concerne la nécessité de renforcer la coopération entre les acteurs régionaux et internationaux dans la lutte contre Boko Haram et la protection des civils. À cet égard, la Stratégie de stabilisation contribue à concrétiser l'aspiration de l'Union africaine (UA) visant à faire taire les armes à l'horizon 2020. Qui plus est, elle offre une compréhension commune des objectifs stratégiques à l'œuvre et précise les rôles et les responsabilités de l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de stabilisation. De plus, cette Stratégie constitue un outil particulièrement pertinent pour relever les principaux défis qui touchent le bassin du lac Tchad, tels que le changement climatique ou encore la promotion de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilité dans les domaines politique et socio-économique. Enfin et surtout, la Stratégie fournit les orientations nécessaires à la mise au point de différents instruments applicables au niveau national et régional et qui devraient faciliter la mobilisation des ressources.

La Stratégie repose sur neuf objectifs stratégiques et vise à répondre aux besoins de la région à court, à moyen et à long terme en vue de la stabilisation, de la résilience et du redressement des zones touchées. Pour atteindre ces objectifs, l'engagement des communautés locales est essentiel aux fins de la mise en œuvre d'initiatives de développement.

L'Agenda 2063 de l'UA et les objectifs de développement durable proposés dans le cadre du Programme des Nations Unies à l'horizon 2030 posent les fondements nécessaires à l'instauration des conditions nécessaires à l'établissement d'une paix et d'un développement durables dans la région du bassin du lac Tchad, sur la base des principes directeurs et des valeurs énoncés lors de la Conférence régionale de stabilisation de novembre 2017, à savoir : l'appropriation nationale et régionale ; le leadership (national, régional et continental) ; la responsabilité mutuelle ; la coopération et la complémentarité ; les partenariats renforcés et mutuellement bénéfiques ; les approches transformatrices de la stabilisation et du développement ; l'intégration de la dimension de genre ; le respect des instruments relatifs aux droits de l'homme au plan régional, continental et international ; et le renforcement des capacités pour une fourniture de services efficace aux populations touchées de la région.

J'ai le plaisir de présenter la Stratégie régionale de stabilisation des zones du bassin du lac Tchad, guidé par la ferme conviction que celle-ci sera à même, si elle est réellement mise en œuvre, de transformer la région en permettant aux gouvernements des pays concernés de s'attaquer de manière durable aux causes profondes de l'insurrection de Boko Haram par le biais d'initiatives transformatrices. Pour atteindre ses objectifs déclarés, la Stratégie régionale de stabilisation doit être déployée à l'aide des ressources humaines, financières, matérielles et institutionnelles requises. J'appelle donc les États Membres de la Commission du lac Tchad ainsi que les partenaires internationaux à soutenir la mise en œuvre effective de cette stratégie.

S.E. Smaïl Chergui

Commissaire à la Paix et à la sécurité

Commission de l'Union Africaine



Alors que la population déplacée ne cessait d’augmenter au rythme des attaques perpétrées contre les villages et les zones d’habitation dans le bassin du lac Tchad, les quatre États riverains touchés par la crise ont élaboré chacun leur propre stratégie pour faire face aux défis humanitaires. Il est très vite apparu que pour obtenir de meilleurs résultats, les pays touchés avaient tout intérêt à harmoniser leurs approches respectives des défis à relever en les intégrant dans une stratégie régionale qui serait adoptée et mise en œuvre par l’ensemble des pays concernés en vue d’atteindre leur objectif commun.

La Commission du bassin du lac Tchad s’est assurée de l’appui de la Commission de l’Union africaine pour mobiliser les experts nationaux et les organismes des Nations Unies compétents en vue d’élaborer un projet de stratégie. La première Conférence sur l’appui à l’élaboration d’une stratégie régionale de stabilisation pour les zones touchées par Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad, qui s’est tenue à N’Djamena (Tchad) en novembre 2017, en a jeté les bases. Plusieurs réunions consultatives ont eu lieu, tandis que des experts thématiques se sont rendus dans chacun des pays touchés pour recueillir des informations de première main sur la crise humanitaire et sur les stratégies adoptées pour y faire face.

Fruit de vastes consultations auprès de différents experts issus de la Commission du bassin du lac Tchad, de la Commission de l’Union africaine, des organismes des Nations Unies compétents et d’autres parties prenantes, cette stratégie est l’aboutissement des efforts déployés en vue de parvenir à une approche commune acceptable pour les quatre pays touchés par l’insurrection de Boko Haram.

La Stratégie est très détaillée et couvre les divers aspects des défis de la stabilisation dans la région. Elle s’appuie sur 9 piliers d’intervention, prévoit un mécanisme de mise en œuvre et définit les rôles et les responsabilités des parties prenantes. Un budget lui est alloué et les modalités pour mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en place sont également précisées.

J’espère que la Stratégie trouvera un écho favorable auprès des pays et des organismes donateurs et les incitera à faire des dons généreux en faveur de cette noble cause.

S.E. Mamman Nuhu

Secrétaire Exécutif, Commission Du Bassin Du Lac Tchad
Et Chef De Mission De La Force Multinationale Mixte

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La crise qui frappe la région du lac Tchad plongeant les populations qui vivent le long de ses rives dans une situation de grande instabilité constitue désormais un sujet de préoccupation au niveau mondial. L'ampleur de cette crise est phénoménale, ses causes sont complexes et sa résolution semble pour l'heure peu probable. Il lui faudra sans doute attendre encore une génération avant de connaître une issue favorable. Entre temps, un effort considérable est déployé en vue d'y remédier mais le défi est de taille. Pour le relever, un changement de perspective s'impose, tant au niveau de l'orientation de l'action engagée qu'au niveau de l'approche retenue et des ressources qui lui sont dévolues.

Il y a différentes façons de qualifier la situation dans cette région et davantage encore pour conceptualiser la réponse qu'il convient d'y apporter. En substance, il y aurait dans cette région trois crises distinctes mais interdépendantes et se renforçant mutuellement : un déficit structurel et persistant en matière de développement ; une rupture du contrat social qui s'est manifestée par le mépris des lois et a entraîné une insurrection violente perpétrée par des extrémistes ; une catastrophe environnementale annoncée et irréversible, mais qui nécessite de l'attention et des ressources pour en atténuer l'impact sur les populations et les aider à absorber les chocs et à s'y adapter au fil du temps.

Une réponse régionale est nécessaire car ni les causes ni les effets de la crise ne respectent les frontières nationales. Les indicateurs de développement humain des différentes zones situées autour du lac sont parmi les plus faibles au monde. Le mal insidieux de l'extrémisme violent échappe au contrôle des frontières. La réalité actuelle et la menace future du changement climatique défient toutes les institutions et les autorités.

La Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) a été chargée par ses États membres d'organiser et de faciliter les mécanismes et processus nécessaires au renforcement de la coopération transfrontalière en matière de sécurité et de stabilisation, de relèvement rapide et de développement. En mars 2015, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a autorisé le déploiement de la Force multinationale mixte (FMM), exprimant ainsi son soutien aux efforts déployés par les États membres de la CBLT et le Bénin pour « *créer un environnement sûr et sécurisé et contribuer à stabiliser la situation dans les zones touchées* » par les activités de Boko Haram.

En dépit des progrès importants accomplis par la FMM, le succès global de cet effort collectif dépendra de la cohérence de l'accélération et de l'achèvement des efforts déployés par les États membres de la CBLT, ainsi que par toutes les parties prenantes au titre de la deuxième phase du mandat, qui appelle à « *faciliter la mise en œuvre, par les États membres de la CBLT et le Bénin, de programmes d'ensemble de stabilisation dans les régions affectées, y compris la pleine restauration de l'autorité de l'État et le retour des personnes déplacées internes et des réfugiés* ».

La présente stratégie a été élaborée par la CBLT, avec le soutien de l'UA. Elle cherche à établir une approche commune et un cadre inclusif pour toutes les parties prenantes en vue de soutenir une transition opportune, coordonnée et efficace, susceptible de faciliter le passage de la stabilisation au relèvement rapide et de favoriser la relance des

processus de développement actuellement au point mort. La mise en œuvre de la stratégie sera guidée et supervisée par un Comité directeur qui rendra compte au conseil ministériel de la CBLT.

Il est nécessaire d'agir avec urgence et conviction pour réussir cette transition et consolider les succès de la FMM. La crise du lac Tchad offre l'opportunité de mettre en œuvre la « *Nouvelle façon de travailler* » préconisée lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016 et en impose l'obligation. Reconnaissant que les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé ont, des années durant, progressivement appris à mieux travailler ensemble pour répondre aux exigences requises, la Nouvelle façon de travailler vise à offrir un moyen concret de supprimer les obstacles inutiles à une telle collaboration afin d'aboutir à des progrès significatifs.

Dans la mesure du possible, ces efforts devraient renforcer et accroître les capacités déjà existantes au niveau national et local. Bien qu'elle ait une portée régionale, cette stratégie repose sur le principe de l'appropriation nationale et sera mise en œuvre par les gouvernements nationaux des États touchés. La coopération politique transfrontalière en constitue le premier pilier. Animé par la CBLT, le Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad, récemment créé, sera le principal moyen de garantir sa réalisation.

La lutte contre le fléau que constitue Boko Haram exige la poursuite des opérations militaires pour contenir ses activités. La présente stratégie rend hommage à la bravoure et au sacrifice des membres de la FMM et de tous ceux qui, arborant l'uniforme de leur pays, risquent leur vie et l'ont parfois donné pour lutter contre l'extrémisme violent. Leur travail est inachevé et nécessite un soutien financier et technique supplémentaire.

Les opérations militaires, la démobilisation et le désarmement des anciens combattants doivent se poursuivre jusqu'à ce que l'État reprenne ses droits de monopole de la violence. Il est toutefois improbable que cet objectif soit pleinement atteint si ce monopole est utilisé à mauvais escient. L'extrémisme violent se nourrit de griefs et les tactiques intelligentes de contre-insurrection exigent la tolérance zéro en matière de violations des droits de l'homme. Cette stratégie vise à garantir l'obligation de rendre compte des forces de sécurité tout en renforçant leurs capacités. La sécurité et les droits de l'homme constituent le deuxième pilier d'intervention de la stratégie. Les besoins spécifiques de la FMM pour s'acquitter de son mandat.

Les efforts nationaux de démobilisation et de désarmement de Boko Haram doivent s'accompagner d'une approche régionale harmonisée de triage, des poursuites, de la réhabilitation et de la réintégration des combattants et des personnes qui leur sont associées, conformément aux normes internationales. *Il s'agit du troisième pilier d'intervention de la stratégie : les quatre pays concernés ont élaboré et approuvé l'approche, préparée avec le soutien technique de l'UA et d'autres organismes et entités des Nations Unies compétentes dans ce domaine.*

L'ampleur de la crise du lac Tchad est telle qu'une aide humanitaire sera nécessaire pendant encore de nombreuses années. Le processus de stabilisation doit garantir l'accès à ces services et leur sécurité sur la base des seuls besoins, conformément aux principes internationaux inviolables d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. L'aide humanitaire constitue le quatrième pilier de la stratégie.

Dans de nombreux endroits autour du lac, la présence de l'État est faible voire inexistante dans la vie des habitants. Le cinquième pilier de la stratégie décrit la manière dont les capacités et les normes de gouvernance doivent être améliorées si l'on veut rétablir le contrat social, relancer le processus de développement et gérer la crise environnementale.

Le sixième pilier de la stratégie vise à faire en sorte que des moyens de subsistance durables remplacent la fourniture de l'aide humanitaire le plus tôt possible. Les projets d'infrastructure et autres travaux publics peuvent créer des emplois immédiats à court terme et dynamiser les économies locales. Dans un avenir prévisible, la reprise socio-économique de la région restera dépendante de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. Le relèvement rapide et l'expansion de ces secteurs sont d'une importance vitale et ne peuvent se faire que par le biais de programmes de subventions et de crédits. Le développement de la chaîne de valeur et la relance du commerce transfrontalier ont aussi un rôle majeur à jouer. À plus long terme, à mesure que la paix sera consolidée et que les infrastructures seront reconstruites, les tendances démographiques qui annoncent l'explosion démographique de la jeunesse nécessiteront également un environnement propice aux affaires visant en premier lieu à créer des emplois grâce à de nouveaux cadres politiques et juridiques favorisant les investissements, le commerce et l'activité économique.

Tous les futurs investissements dans le développement socio-économique doivent être résistants au changement climatique : les évaluations de la fragilité à l'égard du changement climatique devraient sous-tendre le processus de planification afin de renforcer la résilience aux chocs, de soutenir l'adaptation et l'atténuation et d'assurer la durabilité à long terme.

L'éducation est au cœur du problème et sera la clé de sa solution. Elle constitue donc le septième pilier de la stratégie. Les écoles doivent être reconstruites, les enseignants recrutés et formés, les taux de scolarisation améliorés et les taux d'achèvement en ce qui concerne l'alphabétisation et d'autres compétences de base accrus. Le rattrapage éducatif doit être accessible à ceux qui ont manqué l'école et la scolarisation dans des écoles non étatiques soumise aux processus appropriés d'enregistrement, d'approbation des programmes, de certification des enseignants et de contrôle de la qualité. L'éducation de base doit être complétée par des initiatives de formation professionnelle et de création d'entreprise ciblées pour inculquer aux jeunes les compétences dont ils ont besoin pour intégrer le marché du travail et gagner leur vie.

Des initiatives spécifiques seront nécessaires pour renforcer les capacités des autorités et des communautés en matière de prévention de l'extrémisme violent. C'est la fonction du huitième pilier. Il apparaît indispensable de mobiliser les communautés afin de les engager à contester les discours extrémistes et d'orienter le débat public de sorte à encourager le rejet et la dénonciation de l'idéologie de l'extrémisme violent. Il conviendrait également de renforcer la coopération transfrontalière entre toutes les parties prenantes de même qu'il faudrait instaurer l'architecture de la paix au niveau local, national et régional et la rendre opérationnelle afin d'assurer l'efficacité des systèmes d'alerte rapide dans tous les cas de conflits et de renforcer les capacités des parties prenantes concernées à réagir en temps et en heure.

La crise du lac Tchad a touché de manière disproportionnée les femmes et les filles. De ce fait, il convient d'intégrer

une approche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans la réponse, alors que le neuvième pilier de la stratégie appelle à prendre des mesures spécifiques pour lutter contre une culture dans laquelle la violence sexuelle et sexiste est devenue endémique. Il apparaît également nécessaire de réaliser des études spécifiques sur la dimension de genre, de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives qui autonomisent les femmes et les jeunes, encouragent leur participation à tous les processus de stabilisation, de relèvement rapide et de développement, et mettent en place des mécanismes de suivi des problèmes particuliers des femmes afin d'améliorer les activités de surveillance, d'établissement de rapport, d'analyse et de plaidoyer dans ce domaine.

Il est prévu que la mise en œuvre des différents piliers d'intervention de cette stratégie soit liée et coordonnée lors de l'élaboration de plans d'action territoriaux distincts applicables aux huit États ou régions les plus touchés dans la région du lac Tchad. La CBLT, avec le soutien de la CUA, devrait assurer la cohérence et la coordination du processus au niveau régional, ainsi que la facilitation de la coopération transfrontalière qui contribuera de manière significative à leur réalisation.

Cette stratégie ne peut pas tout résoudre et ne prétend pas le faire. C'est un premier essai sur cinq ans de ce qui est appelé à devenir un effort intergénérationnel. Les ressources limitées et précieuses doivent être ciblées avec soin, et la faiblesse actuelle de la gouvernance et des capacités d'absorption doit être reconnue et abordée.

L'annexe I de la stratégie prévoit un budget indicatif d'environ 12 milliards de dollars US pour sa réalisation. C'est un chiffre énorme qui semble à prime abord impressionnant. Il devient beaucoup plus acceptable dès que l'on comprend qu'il s'agit de la somme globale des contributions de l'ensemble des parties prenantes, y compris les gouvernements nationaux et locaux, ainsi que les partenaires techniques et financiers internationaux, portant sur les montants à provisionner au titre de l'intervention militaire, de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. Les gouvernements du Cameroun, du Niger, du Nigéria, et du Tchad devraient constituer le groupe le plus important de contributeurs. Les fonds ainsi alloués proviendraient des plans de développement nationaux, des programmes sectoriels et des initiatives spécifiques aux crises ciblant les États et les régions concernés.

Bien qu'elle exige des partenaires internationaux qu'ils aillent au-delà de leurs pratiques habituelles en augmentant les niveaux et la prévisibilité de l'aide, cette stratégie reconnaît toutefois que nous ne partons pas de zéro. L'Union européenne en particulier continue de fournir des niveaux importants de soutien par le biais de divers mécanismes et programmes. Que ce soit dans sa vision ou dans les modalités de sa mise en œuvre, la stratégie doit veiller à garantir l'optimisation des ressources allouées. La définition du processus de stabilisation selon la Nouvelle façon de travailler offre la possibilité de réduire les besoins en aide humanitaire année après année, en engageant des processus de relèvement rapide et de développement parallèles, susceptibles de promouvoir des moyens de subsistance durables et d'améliorer la résilience à l'avenir.

La crise du lac Tchad constitue un défi complexe et pressant. Seule une approche régionale fondée sur un cadre continental et international inclusif des efforts de l'ensemble des parties prenantes est à même de fournir les moyens nécessaires à sa résolution.

1. CONTEXTE

Ce document présente la Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram, ci-après dénommée la Stratégie régionale de stabilisation de la CBLT (ou simplement la Stratégie). Cette section donne un aperçu de l'ampleur et de la nature de la crise du lac Tchad, décrit les cadres et processus d'intervention des principales parties prenantes institutionnelles et récapitule le processus et les principes selon lesquels la Stratégie régionale de stabilisation de la CBLT a été conçue et préparée.

Introduction

Les quatre pays riverains du lac Tchad, à savoir le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad connaissent des niveaux de crise sans précédent, exacerbés par des actes de violence répétés perpétrés par des groupes extrémistes. Ces crises ont aggravé l'instabilité et ralenti la croissance économique dans une sous-région confrontée tout au long de son histoire à une succession de défis en matière d'environnement et de développement, qui remontent à une période bien antérieure aux activités du groupe terroriste Boko Haram et à la tragédie humanitaire qui en a résulté.

Parmi les nombreux facteurs qui ont contribué à la crise actuelle, l'absence de progrès en matière de développement sur différents fronts apparaît comme un vecteur clé de la marginalisation politique, économique et sociale endurée par la sous-région. Négligées pendant des années par les plans de développement nationaux et les investissements, les zones du lac Tchad actuellement touchées par Boko Haram ont accusé un retard considérable en comparaison avec d'autres régions des quatre pays riverains du lac, qui ont entretemps prospéré. Le défaut de bonne gouvernance, la corruption, l'inexistence ou l'insuffisance des services de base, la méfiance à l'égard des forces de sécurité et le sentiment d'isolement par rapport au gouvernement central sont autant de conséquences du sous-développement observé dans la région, qui ont favorisé la création d'un environnement propice à la radicalisation. En plus d'être une source de griefs, le sous-développement a également conduit à des réponses inefficaces aux crises naissantes. En l'absence de cadres appropriés pour la mise en place d'activités de prévention et d'interventions efficaces en réponse aux crises en gestation, les gouvernements des pays de la région du lac Tchad n'ont pas été en mesure de faire face aux profonds changements environnementaux, économiques et politiques qu'a connus la sous-région. La gestion inefficace de ces chocs a renforcé les perceptions de marginalisation et de négligence qui alimentent les griefs des populations.

En plus de ses déficits chroniques en matière de développement, le lac Tchad a subi sous l'effet du changement climatique et de la désertification une baisse du niveau de ses eaux, qui a entraîné la perte des moyens de subsistance traditionnels des populations et créé en leur sein une propension à explorer d'autres moyens de subsistance, notamment par le biais de l'extrémisme violent. Si la variabilité des niveaux d'eau du lac augmente assurément la vulnérabilité des communautés qui en dépendent pour leur survie, la dimension environnementale est beaucoup plus complexe. Au fil des générations, la nature cyclique des inondations qui affectent les niveaux d'eau du lac Tchad avait renforcé la résilience des populations riveraines, obligeant celles-ci à se déplacer et à adapter

leurs moyens de subsistance aux changements environnementaux ¹. Bien que le déclin général des eaux du lac soit un fait attesté depuis les années 1960, les niveaux d'eau y sont aujourd'hui plus élevés qu'au cours de la période de sécheresse des années 1980. Cependant, la capacité d'adaptation des populations vivant dans les communautés riveraines est affectée par la pression démographique croissante. Les changements démographiques, en particulier en amont des sources d'eau du lac, devraient accentuer la concurrence pour les ressources naturelles, parallèlement à l'instabilité persistante du climat. Ayant quadruplé depuis les années 1960, le nombre croissant des habitants de la sous-région devrait désormais exercer une pression grandissante sur des ressources environnementales limitées et fluctuantes, ce qui ne manquera pas de poser des défis majeurs à la sous-région. Les effets du changement climatique vont directement remettre en cause la paix et la sécurité dans la région et aggraver d'autant plus les conditions environnementales dans les zones touchées, en raison de l'insurrection en cours. L'éruption de la violence et la guerre ouverte que se livrent les belligérants dans la région ont non seulement perturbé la vie sociale et économique, mais aussi détruit les infrastructures et les compétences agricoles vitales, provoqué la dégradation des terres, des forêts, des rivières et des lacs, et exacerbé l'impact de la sécheresse, des inondations et de la désertification.

La diffusion de discours radicaux n'est pas un fait nouveau dans la sous-région du lac Tchad. Les décennies de sous-développement, les sécheresses cycliques et les crises environnementales décrites ci-dessus avaient déjà conduit à l'émergence de groupes et de discours extrémistes par le passé. Historiquement, ces flambées de l'extrémisme ont toujours coïncidé avec le recul des conditions de vie dans la sous-région et la prise de conscience des populations de leur marginalisation. Malgré ce lourd passif, l'insurrection violente de Boko Haram qui sévit dans la sous-région depuis 2009 a été d'une ampleur sans précédent.

La destruction des infrastructures de base, des établissements de santé et d'éducation, des bâtiments commerciaux, des maisons privées et des actifs agricoles a laissé des plaies profondes dans la sous-région, réduisant à néant des décennies de progrès en matière de développement qui avaient profité à des millions de personnes. Cela a également précipité une grave catastrophe humanitaire, jetant sur les routes des millions d'individus à l'échelle de la sous-région, livrés aux affres de la pauvreté et du désespoir.

Ces facteurs appellent à l'élaboration d'une stratégie de stabilisation pour les pays du lac Tchad qui soit susceptible d'aborder les défis multidimensionnels propres à cette région. Reconstruire ce qui a été détruit prendra des années. Guérir les blessures de cette crise prendra des décennies. La présente Stratégie vise à fournir un cadre permettant à la sous-région de commencer à franchir les premières étapes d'un processus inclusif, participatif et durable conduisant à la prospérité, à la paix et au développement pour tous ceux qui vivent dans et autour du lac Tchad.

Cadres d'intervention

Les autorités nationales, les institutions régionales et les partenaires multilatéraux et bilatéraux ont mis en place d'importants moyens pour répondre à la crise du lac Tchad. Cette riposte a été menée par les gouvernements nationaux des quatre pays riverains qui ont principalement intensifié leurs actions militaires et sécuritaires pour

¹ Commission du bassin du lac Tchad : Plan de développement et d'adaptation au changement climatique du lac Tchad, validé par le Conseil des ministres extraordinaire de la CBLT du 13 novembre 2015 en vue d'être présenté par la CBLT et ses États membres lors de la COP 21.

faire face à la crise. À titre d'exemple, le Cameroun a déployé des milliers de soldats dans le cadre des opérations Alpha et Emergence 4 ainsi que d'autres opérations conjointes avec ses pays voisins, dans le but de réduire les menaces croissantes en matière de sécurité dans la région de l'Extrême-nord. En 2016, le Tchad a entamé une coopération et une collaboration étroites avec ses voisins en envoyant deux mille soldats au Niger pour soutenir les efforts de contre-insurrection à Diffa, la région du pays la plus touchée par la crise. Au Nigéria, l'opération Lafiya Dole a enregistré des avancées significatives dans la lutte contre l'insurrection, en libérant progressivement des zones tombées aux mains des insurgés, ce qui a facilité l'accès à certaines régions précédemment occupées. Outre ces efforts menés au niveau national, les quatre pays riverains et la République du Bénin ont accru leur coopération militaire sous les auspices de la Force multinationale mixte (FMM) mandatée par l'UA. La FMM, dont le mandat a été élargi en 2015 pour lutter plus efficacement contre l'insurrection dans la région du lac Tchad, a joué un rôle essentiel en faveur de l'amélioration de la réponse sécuritaire face à la crise, notamment en ce qui concerne le renforcement de la collaboration transfrontalière entre les pays touchés.

Pour conforter la riposte nécessaire en termes de sécurité, les gouvernements nationaux ont également pris des mesures visant à privilégier une approche plus globale de la crise. Conscient de l'importance d'assortir les efforts de sécurité de solutions de développement, le Niger a mis en place en 2016 des sites de démobilisation et a adopté un cadre spécial de sécurité et de stabilisation détaillé, intitulé « *Projet de Stratégie de Sortie de Crise de Terrorisme dans la Région de Diffa* »², qui donne des indications sur la meilleure façon possible de soutenir la région de Diffa. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus globale axée sur la sécurité et le développement pour le Sahel et offre un cadre opératoire précis permettant à Diffa de commencer à tirer parti des succès enregistrés au titre de la réponse sécuritaire afin d'ancrer et de consolider la stabilité et la paix. Au Nigéria, par exemple, le gouvernement a lancé le plan Buhari en 2016 afin de fournir un cadre pour l'engagement dans le nord-est du pays. Cette étape a donné lieu à l'instauration du Comité présidentiel sur l'initiative Nord-Est (PCNI) chargé de coordonner les interventions dans cette région, suivie de la mise en place de l'opération Safe Corridor (Corridor humanitaire) pour appuyer la réhabilitation et la réintégration des repentis de Boko Haram et, plus récemment, de la création de North-East Development Commission (NEDC), une commission pour le développement du Nord-Est censée s'attaquer aux causes profondes de la crise. En février 2018, les chefs d'État de la sous-région se sont réunis à Abuja lors de la Conférence internationale sur le lac Tchad pour explorer des solutions régionales permettant de remédier à la diminution des niveaux d'eau du lac Tchad. La conférence a abouti à l'approbation d'un transfert d'eau entre les différents bassins du lac Tchad, pour recharger les eaux du lac et aborder ainsi l'une des causes profondes de la crise. Considérés dans leur ensemble, ces efforts concertés démontrent la ferme volonté politique des quatre pays riverains de lutter efficacement pour trouver une issue à la crise du lac Tchad.

Les efforts des gouvernements nationaux ont été étroitement soutenus par les partenaires internationaux. Les gouvernements du Nigéria et du Cameroun ont entrepris la conduite conjointe des Évaluations des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix avec les Nations Unies, l'Union européenne et la Banque mondiale afin de contribuer à la préparation d'une réponse plus large à la crise dans les deux pays. Le système des Nations Unies a

² Conseil National de Sécurité : *Projet de Stratégie de Sortie de Crise de Terrorisme dans la Région de Diffa*, 2018, Cabinet du Premier Ministre, République du Niger.

également joué un rôle de premier plan dans la sous-région en appuyant la réponse humanitaire et la promotion des efforts en faveur du relèvement rapide et de la recherche des causes profondes du conflit. Ces actions ont bénéficié de l'appui des partenaires clés de la région du lac Tchad, tels que l'Union européenne, l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni ainsi que d'autres pays.

Sur le plan politique, la communauté internationale a collaboré avec les gouvernements nationaux des pays touchés afin de tenter de mieux cerner la crise du lac Tchad et de créer une dynamique en faveur de l'adoption d'approches globales pour sa résolution. En mars 2017, le Conseil de sécurité des Nations Unies a dépêché sur place dans la région du lac Tchad des représentants chargés d'une mission d'enquête, qui a débouché sur la résolution 2349 (2017) du Conseil de sécurité. En juillet 2017, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS) a entrepris une mission d'évaluation sur le terrain dans les pays du bassin du lac Tchad. À la suite de cette visite, le CPS de l'UA a réitéré dans son rapport son appel en faveur d'une approche globale de la lutte contre Boko Haram, en adoptant une démarche transformatrice pour s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent et de la radicalisation, notamment la pauvreté, l'analphabétisme et le chômage massif des jeunes.

La communauté internationale a également mobilisé un soutien crucial en faveur de la sous-région, notamment par le biais de la Conférence humanitaire d'Oslo pour le Nigéria et la région du lac Tchad, qui a permis d'affecter 672 millions de dollars aux efforts visant à éviter une famine dans certaines parties de la sous-région. En septembre 2017, la première réunion du Groupe consultatif pour la prévention et la stabilisation du bassin du lac Tchad organisée à Berlin a appelé au renforcement de la collaboration régionale pour faire face à la crise. Par la suite, l'Union africaine et la Commission du bassin du lac Tchad ont organisé une conférence visant à soutenir le développement d'un cadre pour une Stratégie régionale de stabilisation qui a lancé le processus d'élaboration du document actuel.

Cette Stratégie s'aligne sur les cadres susmentionnés et s'appuie sur les processus antérieurs et en cours. Ce faisant, elle vise à répondre au besoin d'une approche stratégique globale et sous-régionale pour la stabilisation de la région du lac Tchad. Il s'agit d'une étape importante du processus d'appropriation sous-régionale de la réponse à la crise, qui permet de garantir que les efforts locaux, nationaux et sous-régionaux sont efficacement coordonnés et mis à profit. Seule une telle approche permettra à la sous-région de commencer à se stabiliser et de jeter les bases d'un avenir prospère et pacifique. La présente Stratégie constitue une étape essentielle pour la région du lac Tchad dans ses efforts de réalisation des visions énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme 2030 des Nations Unies.

Développement de la Stratégie régionale

Lors de sa 489^{ème} réunion tenue le 3 mars 2015, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a autorisé le déploiement de la Force multinationale mixte (FMM) dans la sous-région de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) pendant une période initiale de douze mois, exprimant ainsi son soutien aux efforts déployés par les États membres de la Commission de bassin du lac Tchad (CBLT) et du Bénin pour « *créer un environnement sûr et sécurisé et contribuer à stabiliser la situation dans les zones touchées* » par le groupe terroriste Boko Haram.

Conformément à son mandat, la FMM a dégradé la capacité du groupe à mener des opérations d'insurrection à grande échelle et réussi à le déloger de ses fiefs.

En dépit des progrès importants accomplis par la FMM, le succès global de cet effort collectif sera déterminé par le niveau de consolidation à long terme des réalisations qui ont suivi la première phase des opérations militaires de la FMM. La transition d'une empreinte militaire à une stabilisation à moyen et à long terme est conditionnée à la cohérence de l'accélération et de l'achèvement des efforts déployés par les États membres de la CBLT, ainsi que par toutes les parties prenantes au titre de la deuxième phase du mandat, qui appelle à « *faciliter la mise en œuvre, par les États membres de la CBLT et le Bénin, de programmes d'ensemble de stabilisation dans les régions affectées, y compris la pleine restauration de l'autorité de l'État et le retour des personnes déplacées internes et des réfugiés* ». La dimension régionale des efforts de stabilisation est la clé du succès des programmes nationaux mis en œuvre à cet égard.

Dans ce contexte, la CBLT et l'UA ont organisé une conférence régionale sur la stabilisation ayant pour thème « L'appui à l'élaboration d'une Stratégie régionale de stabilisation pour les zones touchées par Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad » du 2 au 4 novembre 2017 à N'Djamena, au Tchad. L'objectif de la conférence était d'élaborer une proposition de politique applicable et acceptable sur le plan régional, portant sur la stabilisation, la reconstruction et le développement dans les zones touchées par Boko Haram. La conférence a rassemblé des représentants issus respectivement de la CUA, de la CBLT, de la FMM, des organisations internationales, des communautés économiques régionales, des organisations de la société civile, des milieux universitaires ainsi que des chefs religieux et traditionnels et des partenaires bilatéraux. Les débats auxquels ont participé les autorités locales des zones touchées ont porté sur les approches envisageables pour la formulation de recommandations acceptables et exploitables au niveau régional, susceptibles de guider l'élaboration de la stratégie de stabilisation.

Les principaux résultats de la conférence ont été l'adoption des grands principes qui sous-tendent la Stratégie :

- Appropriation nationale et régionale
- Leadership : national, régional et continental
- Obligation mutuelle de rendre compte
- Coopération et complémentarité
- Partenariats renforcés et mutuellement bénéfiques
- Approches transformatrices de la stabilisation et du développement
- Respect des instruments relatifs aux droits de l'homme au plan régional, continental et international
- Renforcement des capacités pour améliorer la fourniture de services
- Intégration de la dimension de genre

La Conférence a également émis des recommandations pour orienter l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie régionale de stabilisation, défini les principaux piliers d'intervention requis et convenu des étapes subséquentes du processus de rédaction. La CBLT et l'UA ont réaffirmé leur partenariat et formalisé des accords en vue de la création d'un Groupe de travail sur la Stratégie, composé d'intervenants clés pour la réalisation des objectifs de la Conférence.

Suite à la Conférence, un atelier ayant pour thème de triage, les poursuites, la réhabilitation et la réintégration des personnes associées à Boko Haram s'est tenu à N'Djamena, au Tchad, du 10 au 13 avril 2018. Il a été organisé par l'UA et la CBLT en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Direction exécutive du Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CTED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). Réunissant des représentants des pays de la CBLT, de la République du Bénin, de la Force multinationale mixte (FMM) et des partenaires internationaux, l'atelier avait pour objectif de mettre en place une stratégie régionale pour la prise en charge et le traitement des personnes associées à Boko Haram dans la région du lac Tchad. Il a été suivi d'un autre atelier qui s'est déroulé à N'Djamena du 17 au 19 juillet 2018 dans le but d'établir des approches cohérentes pour le triage et la poursuite des personnes associées à Boko Haram. Les résultats des deux ateliers ont été combinés pour former la pierre de fondation de la stratégie régionale de DDRR.

En mai 2018, une équipe conjointe d'experts a été déployée dans les pays du lac Tchad pour évaluer la situation sur le terrain et proposer des objectifs stratégiques pour les différents piliers d'intervention identifiés lors de la conférence de N'Djamena en novembre 2017. La mission de l'équipe conjointe d'experts a été appuyée par des réunions de lancement et de briefing tenues respectivement à N'Djamena et à Niamey, avec la participation de membres du Groupe de travail sur la Stratégie. La Stratégie de stabilisation de la CBLT s'inspire des notes de synthèse préparées dans le cadre de la mission de l'équipe conjointe d'experts.

Lors d'une réunion d'examen technique organisée à N'Djamena en juin 2018, la CBLT et l'UA ont convoqué leurs partenaires et les principales parties prenantes pour approfondir la discussion et recueillir leurs commentaires sur les conclusions de la mission de l'équipe conjointe d'experts. L'atelier a conclu que l'UA et la CBLT devraient réviser et compléter les remontées d'informations collectées sur le terrain en un document stratégique cohérent qui servirait de cadre d'orientation élargi. Les partenaires ont convenu qu'il s'agirait d'une étape importante pour fournir la vision commune nécessaire pour faire progresser les efforts collectifs en faveur de la stabilisation, du redressement et du développement.

Après sa finalisation et son examen en interne par la CBLT et l'UA, la présente Stratégie a été approuvée et adoptée par le Conseil des ministres de la CBLT lors d'une conférence interministérielle des représentants des quatre pays du lac Tchad touchés par Boko Haram tenue en août 2018.

2. LA STRATÉGIE

Cette section décrit les objectifs de la Stratégie, l'approche qui sera adoptée pour sa mise en œuvre ainsi que les piliers qui fournissent le cadre global d'intervention qui lui est associé.

Objectifs de la Stratégie

Les objectifs généraux de la présente Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram ont été définis lors de la première Conférence pour l'élaboration d'un cadre pour une stratégie régionale de stabilisation des zones de la région du bassin du Lac Tchad, organisée par l'UA et la CBLC à N'Djamena du 2 au 4 novembre 2017 :

La Stratégie aura comme objectif d'élaborer des politiques et des programmes applicables axés sur la stabilisation et le développement à court, moyen et long terme de la région du bassin du lac Tchad

La Stratégie sera ancrée sur des points communs tout en tenant compte des particularités de chacun des États concernés dans la région du bassin du lac Tchad.

La Stratégie visera à s'attaquer aux causes profondes de la crise dans la région du bassin du lac Tchad afin d'améliorer la résilience.

Approche et méthodologie

La résolution des défis de taille auxquels sont confrontées les zones touchées de la région du bassin du lac Tchad nécessite une approche transformatrice. La nature cyclique des crises qui ont historiquement affligé la sous-région doit être brisée pour modifier la trajectoire de développement de millions de personnes. Seule une approche transformatrice et holistique peut contribuer à relever les défis structurels de la vulnérabilité et de l'insécurité afin de commencer à jeter les bases d'une paix et d'un développement durables.

Toute approche de transformation pour le lac Tchad doit remédier efficacement à l'absence de gouvernance et de développement dans les zones frontalières. Il est impératif de renforcer la coopération politique et technique par-delà les frontières. La Stratégie vise à faire progresser la collaboration transfrontalière en l'intégrant dans les moyens de mise en œuvre énumérés à la section 3.

L'acheminement de l'aide humanitaire, le rétablissement de l'ordre public et des services publics de base, ainsi que la reprise des processus de développement, dépendent tous du succès continu des opérations militaires pour assurer les conditions de sécurité nécessaires. La conception et la mise en œuvre de la présente Stratégie reposent sur les fondements établis par le service et le sacrifice des forces de sécurité nationales et de la FMM. L'appui continu aux efforts de la FMM constitue l'objectif stratégique 5 de la présente Stratégie.

Cependant, le processus de stabilisation ne saurait être réalisé uniquement par des mesures de sécurité. Il est urgent de mieux gérer l'interface entre les acteurs civils et militaires dans la sous-région, d'autoriser un accès humanitaire accru et un processus de stabilisation mené par les civils qui puisse compléter et renforcer les efforts militaires, permettant ainsi aux forces de sécurité de se concentrer sur leurs principales responsabilités. À la lumière des leçons apprises en Somalie et ailleurs, il est essentiel de mener à bien de manière ordonnée le processus de stabilisation afin de consolider en temps opportun les acquis militaires grâce au déploiement rapide des forces de l'ordre civiles, au rétablissement des services publics de base et à la transition entre la fourniture d'une aide humanitaire susceptible de sauver des vies à des interventions ayant un impact à long terme, porteuses des dividendes du développement. Le non-respect de ces recommandations risque de s'attirer l'hostilité des populations locales ou de carrément les mettre en danger et de perdre ainsi la lutte idéologique contre l'extrémisme violent. Une planification et une coopération civilo-militaires efficaces doivent être au cœur du processus visant à assurer une transition intégrée, ciblée et bien ordonnée, permettant de passer de l'aide humanitaire au développement durable.

L'effort lui-même offre la possibilité de gagner les cœurs et les esprits et de renforcer la confiance entre les communautés, les gouvernements et les prestataires de sécurité à long terme. L'approche doit être inclusive et participative, ancrée dans les principes de transparence et d'obligation de rendre compte, fondée sur les droits, ciblée de manière appropriée, convenablement informée et collaborative, soumise aux processus en cours de coordination, de suivi et d'évaluation, et d'ajustement programmatique.

Pour y parvenir efficacement, la Stratégie appelle à mettre en œuvre la « Nouvelle façon de travailler », préconisée lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016 dans la réponse à la crise du bassin du lac Tchad. La mise en œuvre de la « Nouvelle façon de travailler » nécessitera des partenariats plus larges entre les organismes des Nations Unies, les ONG locales et internationales, le secteur privé, les acteurs de la société civile et les gouvernements, ainsi que les institutions régionales et continentales. Cela implique également un engagement à développer une compréhension commune des notions de durabilité, de vulnérabilité et de résilience. Il faut en outre être prêt à œuvrer pour : (i) regrouper et combiner les données, analyser et partager des informations ; (ii) améliorer la collaboration et la coordination dans les processus de planification et de programmation ; (iii) faire montre d'un leadership efficace en vue d'aboutir à des résultats collectifs ; et (iv) élaborer des modalités pour financer et soutenir la poursuite de résultats collectifs.

Cette « Nouvelle façon de travailler » consiste à mieux utiliser les ressources et les capacités, à améliorer les résultats des ODD pour les personnes en situation de risque, de vulnérabilité et de crise et à réduire les besoins humanitaires à long terme. Il doit également s'agir de mobiliser de nouveaux partenariats et de nouvelles collaborations, par exemple avec le secteur privé, les acteurs locaux et les banques de développement multilatérales, afin d'obtenir des résultats collectifs et mesurables en matière de stabilisation, de redressement et de développement humain durable.

La nécessité de planifier et d'ordonner correctement le transfert de contrôle du territoire des militaires aux autorités civiles, l'exigence de coopération avec et à travers des autorités sous-régionales dotées de compétences déléguées et la logique de concentration des ressources pour maximiser l'impact plaident toutes en faveur d'une approche

territoriale pour donner effet à la Stratégie. L'adaptation de la Stratégie nécessitera à son tour une intégration et une appropriation locale, et améliorera les perspectives de résultats effectifs et durables.

La réalisation de la Stratégie sera déterminée par la mise en œuvre réussie d'un certain nombre de plans d'action territoriaux qui seront élaborés selon une approche commune, un cadre cohérent de suivi et d'évaluation et des exigences cohérentes en matière d'établissement de rapports.

Les principes transversaux suivants guident la conception des plans d'action territoriaux et seront essentiels à leur mise en œuvre :

Ne pas nuire: Le principe premier de toute intervention doit être de « Ne pas nuire ». Une analyse localisée des conflits sera entreprise pour éclairer l'élaboration des plans d'action territoriaux qui constitueront collectivement le cadre de mise en œuvre de la Stratégie. La conception et la mise en œuvre de toutes les initiatives relevant de la présente Stratégie seront soigneusement examinées afin d'éviter qu'elles ne puissent, par inadvertance, induire des violations des droits de l'homme, exacerber les dissensions entre les institutions et les communautés ou aggraver les griefs existants

Une approche pansociétale: Compte tenu de la centralité de l'extrémisme violent dans la crise du lac Tchad, la présente Stratégie repose sur une approche pansociétale, conforme au Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour la Prévention de l'extrémisme violent.

L'extrémisme violent nécessite une réponse susceptible d'inspirer, de convaincre et d'inciter les citoyens à le contester par le biais de contacts personnels, à travers la pression des groupes de pairs ou via des actions collectives. Pour atteindre un tel niveau d'appropriation publique de la Stratégie, il est nécessaire d'adopter une approche inclusive qui cherche activement à impliquer toutes les couches de la société civile, y compris les communautés locales, les chefs traditionnels, les ONG et les organisations communautaires, les médias, les institutions universitaires et le secteur privé. L'approche doit être consultative et participative à ses étapes de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation, ainsi que dans toute révision nécessaire pour mieux cibler les ressources en fonction des besoins. La mobilisation d'une approche pansociétale doit être adaptée à la région concernée, car la dynamique est différente d'une communauté à l'autre, d'un pays à l'autre, mais devrait clairement guider le développement et la mise en œuvre des différents plans d'action.

L'état de droit et la primauté des droits de l'homme: La Stratégie vise à assurer la transition la plus rapide et la plus souple possible entre l'urgence militaire et l'état de droit civil dans tous les territoires touchés. La Stratégie repose sur une approche fondée sur l'état de droit, qui souligne l'importance de traiter le terrorisme principalement comme une question pénale et de renforcer les capacités des acteurs du système de justice pénale, allant des services de police à l'appareil judiciaire en passant par les autorités pénitentiaires.

Une approche fondée sur les droits de l'homme est essentielle pour prévenir et combattre l'extrémisme violent. Les réponses sécuritaires qui ne respectent pas suffisamment les droits humains risquent d'aliéner des communautés

stressées, d'alimenter des discours de radicalisation et de saper ainsi leurs objectifs propres. De même, cette Stratégie place les efforts de lutte contre la corruption au cœur de ses travaux en matière de gouvernance. De manière cruciale, cette approche requiert la plus grande responsabilisation possible de ses acteurs, afin d'atténuer le cynisme et de rassurer toutes les parties prenantes quant à l'intégrité et à l'efficacité de tous les aspects de l'effort concerté au niveau national, régional et international.

La Stratégie intégrera des mécanismes de surveillance des droits de l'homme pour promouvoir la responsabilité et le respect de toutes les normes internationales et continentales. Elle s'emploiera à promouvoir les relations de confiance entre les fournisseurs de services de sécurité et les communautés locales. Elle exercera une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour toutes les interventions proposées.

L'accent mis sur les enfants, les jeunes et les femmes: Les questions de genre qui sont au cœur de la crise du lac Tchad seront également au centre de sa résolution durable.

Les enfants, les jeunes et les femmes qui constituent la majorité de la population vivant dans la région du lac Tchad ont toujours souffert de façon disproportionnée des conséquences du conflit. Dans un souci d'égalité et de justice, il est nécessaire de renforcer leur protection et leur bien-être et, parallèlement, d'assurer leur autonomisation en tant qu'acteurs clés et bénéficiaires de cette Stratégie, à travers tous ses piliers.

Les femmes ont un rôle important à jouer dans les efforts de consolidation de la paix et de prévention de l'extrémisme violent, comme le reconnaissent les résolutions 1325 (2000), 2122 (2013) et 2242 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. La Stratégie préconise une participation accrue des femmes à la prise de décisions en matière de sécurité, de consolidation de la paix et de développement à tous les niveaux et s'efforcera de parvenir à une participation égale des femmes dans toutes les structures de gouvernance et tous les mécanismes de consultation.

Les contributions importantes et positives que les jeunes peuvent apporter et apportent au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde sont reconnues par la résolution 2250 sur les jeunes, la paix et la sécurité, adoptée à l'unanimité en décembre 2015 et par la résolution 2419 adoptée en juin 2018. La présente Stratégie reconnaît que les enfants et les jeunes vivant dans la région du lac Tchad peuvent constituer un puissant moteur de paix. Elle s'attachera donc à mettre l'accent sur les enfants et les jeunes, à la fois en tant que bénéficiaires et agents de ces interventions.

Durabilité environnementale: La crise actuelle a considérablement sapé la résilience des communautés, notamment leur capacité à absorber les chocs initiaux et à s'adapter au changement climatique. La sensibilité et les capacités de toutes les parties prenantes doivent être renforcées pour atténuer les risques actuels et futurs liés au changement climatique. Les changements climatiques peuvent également exacerber les conflits liés aux ressources naturelles, en particulier au sujet de la terre et de l'eau, souvent entre différentes catégories professionnelles, telles que les pasteurs et les agriculteurs. À mesure que les terres deviennent arides et que les moyens de subsistance se précarisent, le terrain est de plus en plus propice au recrutement pour les groupes extrémistes.

La prise en compte de l'impact actuel et futur de la dégradation de l'environnement et du changement climatique dans la région du lac Tchad, ainsi que l'interaction des facteurs environnementaux avec les dimensions de sécurité et de développement dans la crise globale sont considérées comme étant essentielles à la préparation des plans de développement à long terme et à la mise en place de moyens de subsistance durables. L'évaluation de la fragilité environnementale sera intégrée à la préparation des plans d'action territoriaux qui constitueront le cadre de mise en œuvre de la Stratégie (voir la section 3.2.3).

Principes humanitaires internationaux: La crise en cours ne peut être efficacement traitée sans une réponse humanitaire efficace. À cet égard, la Stratégie a consacré un pilier à la réponse humanitaire et certains éléments du travail humanitaire apparaissent sous plusieurs piliers, tels que *l'autonomisation et l'inclusion des femmes et des jeunes et l'éducation, l'apprentissage et les compétences.*

Toute aide humanitaire entreprise dans le cadre de la présente Stratégie sera guidée par les principes humanitaires internationaux inviolables. L'ensemble des acteurs et des parties prenantes intervenant au titre de cette Stratégie reconnaissent l'importance du respect de ces principes et feront tout leur possible pour les respecter.

Les piliers d'intervention

Cette Stratégie ne pourra atteindre ses objectifs qu'en hiérarchisant ses travaux. La présente section de la Stratégie décrit les neuf piliers d'action prioritaires identifiés au cours du processus de consultation et d'élaboration de la Stratégie, décrits à la section 1.3 ci-dessus.

Ces piliers fournissent un cadre intégré et global en réponse à l'instabilité qui règne dans la région du lac Tchad. Cette riposte peut être façonnée de différentes manières, mais la réussite d'une approche stratégique passe par la mise en place d'un cadre global tenant compte de la nature pluridimensionnelle des défis de la sous-région. Les piliers de cette Stratégie ont été conçus de manière à ce qu'il soit possible d'établir des liens horizontaux entre eux, autorisant ainsi des synergies et une optimisation de l'impact, ainsi que des opportunités adéquates pour une appropriation nationale et locale permettant d'adapter les réponses appropriées à la dynamique spécifique sur le terrain.

Chacun des piliers d'intervention ci-dessous définit le champ d'application global du travail à entreprendre et les objectifs stratégiques à atteindre. Les initiatives spécifiques seront développées dans des plans d'action territoriaux qui constitueront collectivement le cadre de mise en œuvre de la Stratégie. Les objectifs stratégiques sont repris avec les chiffres du budget indicatif figurant à l'annexe I de la présente Stratégie.

Coopération politique

L'appropriation nationale est le principe fondamental sur lequel repose la mise en œuvre de la Stratégie régionale de stabilisation. La Stratégie a été préparée par la CBLT, avec le soutien de l'Union africaine, à la demande des États membres concernés. L'engagement et la responsabilité des gouvernements à l'égard de la mise en œuvre de la Stratégie seront formulés par leurs membres respectifs siégeant au Conseil des ministres de la CBLT, auquel le Comité directeur fera rapport en ce qui concerne le suivi des travaux de cette Stratégie (voir la section 3.2.1).

Conformément au mandat qui lui a été confié par ses États membres, la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) assurera la direction générale et la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram.

La CBLT mettra en place, présidera et secondera le Comité directeur envisagé pour la mise en œuvre de la Stratégie (voir la section 3.2.1). Elle collaborera activement avec ses États membres, la CUA, la CEDEAO, la CEEAC, la CEMAC et les partenaires internationaux afin de garantir la cohérence et la coordination de la politique et de l'action menées au plan régional en adéquation avec tous les cadres institutionnels applicables.

Le Forum des Gouverneurs du bassin du lac Tchad pour la coopération régionale en matière de stabilisation, de consolidation de la paix et de développement servira de mécanisme principal pour la coopération transfrontalière ainsi que pour la mise en œuvre de la présente Stratégie. Le souhait des Gouverneurs de jouer un rôle central dans les efforts de stabilisation du lac Tchad, exprimé lors de la réunion inaugurale du Forum qui s'est tenu les 8 et 9 mai 2018 à Maiduguri, confère à la mise en œuvre de la Stratégie la volonté politique et le niveau d'adhésion nécessaires pour une mise en œuvre efficace.

Le Forum des Gouverneurs du bassin du lac Tchad servira de mécanisme pour le dialogue, la coordination et les échanges transfrontaliers sur des questions relatives aux domaines relevant de la présente Stratégie. Cela permettra de tirer parti des synergies dans la sous-région et d'explorer efficacement les solutions transfrontalières à la crise. La convocation du Forum peut également aider à rapprocher les efforts de différentes administrations locales afin de garantir des solutions efficaces pour les zones frontalières.

Reconnaissant la position et l'intérêt uniques des Gouverneurs de la sous-région pour faciliter et appuyer les efforts de stabilisation, les Gouverneurs des États et régions situé(e)s autour du lac Tchad deviendront les principaux dépositaires de la mise en œuvre de la Stratégie. Les gouvernements nationaux, en étroite concertation avec les autorités locales, développeront les plans d'action territoriaux qui contribueront à rendre la Stratégie opérationnelle. Compte tenu de ce rôle, le Forum des Gouverneurs du bassin du lac Tchad devient également une plate-forme importante pour le partage d'informations, de connaissances et de progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie afin de promouvoir les meilleures pratiques de stabilisation spécifiques à la situation dans la sous-région.

La Commission de l'Union africaine (CUA) est la plus ancienne et la plus inclusive des organisations régionales du continent. Elle constitue le forum le plus approprié et le plus efficace au sein duquel les pays africains peuvent et doivent se réunir pour aborder les défis de la paix, de la sécurité, de l'environnement et du développement, et pour tracer une voie reposant sur le respect mutuel, les droits de l'homme et le désir d'extirper le continent de la pauvreté. L'Agenda 2063 de la Commission de l'Union africaine, la Charte africaine de la jeunesse, l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), la Politique de reconstruction et de développement après un conflit (PCRD) et l'Architecture de gouvernance africaine (AGA) fournissent un cadre stratégique et des mécanismes permettant d'aborder les défis et les causes profondes de la crise du lac Tchad.

À la demande des États membres de la CBLT et de la République du Bénin, le CPS de l'UA a autorisé le déploiement de la FMM en 2015 et a appelé les États membres de la CUA à fournir un soutien matériel et technique. Un Comité directeur conjoint UA-CBLC-FMM a été inauguré le 14 novembre 2016 pour renforcer la coordination et le partage d'informations entre ces différentes institutions.

Le Comité directeur qui sera créé pour superviser la mise en œuvre de la présente Stratégie sera présidé par la Commission du bassin du lac Tchad et soutenu par la Commission de l'Union africaine. La Commission de l'Union africaine fournira un soutien politique et une assistance technique à la mise en œuvre et à la réalisation de la Stratégie sur une base continue, à la demande de la Commission du bassin du lac Tchad et de ses États membres, en veillant à ce que ces actions soient pleinement conformes à tous les cadres et traités applicables et convenus de la CUA.

Les Communautés économiques régionales (CER) ont un rôle essentiel à jouer pour veiller à ce que les cadres sous-régionaux ne fassent pas double emploi ou ne soient pas en conflit avec les cadres régionaux convenus dans le contexte de l'UA mais les complètent. De ce fait, elles sont chargées d'assurer une étroite coordination et une harmonisation judicieuse.

Cette Stratégie sera présentée au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS) et aux Communautés économiques régionales suivantes pour approbation et soutien à la mise en œuvre :

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

La Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)

La Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC)

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

La présente Stratégie prend note et se félicite du communiqué final du sommet conjoint des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO et de la CEEAC présenté à Lomé le 30 juillet 2018, ainsi que de leur engagement collectif « à coopérer pour prévenir les conflits, promouvoir la paix et la stabilité [...] à travers notamment la mise en place et le renforcement, aux niveaux national et régional, de mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide aux crises impliquant la société civile, les leaders d'opinion, les femmes, les jeunes et les acteurs étatiques »

Objectif stratégique 1 : Renforcement de la coopération politique

Améliorer la coopération, la cohérence et la complémentarité entre les pays du bassin du lac Tchad

Objectif stratégique 2 : Renforcement des capacités nationales

Appuyer les gouvernements nationaux dans l'élaboration de mécanismes et systèmes de coordination nationaux harmonisés, y compris le Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad et la Commission régionale des parlementaires des pays membres du Bassin du Lac Tchad aux fins d'une mise en œuvre efficace de la stratégie dans la région du lac Tchad.

Objectif stratégique 3 : Rôle des communautés économiques régionales et d'autres acteurs

Renforcer et améliorer la coopération intrarégionale et interrégionale en faveur de la paix, la sécurité et le développement dans la région du bassin du lac Tchad.

Objectif stratégique 4 : Les capacités de la CBLT et de la CUA sont améliorées

Renforcer efficacement les capacités du Secrétariat exécutif de la CBLT et de la CUA pour une mise en œuvre efficace de la stratégie.

Sécurité et droits de l'homme

Depuis 2015, la riposte sécuritaire musclée des gouvernements combinée à l'action militaire coordonnée menée par la Force multinationale mixte (FMM) a largement réussi à restreindre les capacités de Boko Haram à garder le contrôle du territoire sur lequel le groupe opère.

Ce travail est un processus en cours, qui nécessitera du temps et des efforts soutenus de longue haleine pour aboutir à la stabilité et la consolidation de la paix. Le premier objectif stratégique pour la sécurité et les droits de l'homme autour du lac Tchad est d'assurer un appui soutenu à la FMM afin qu'elle puisse remplir son mandat principal. Les besoins prioritaires actuels de la FMM sont :

- Soutien logistique et multiplicateurs de force nécessaires
- Capacité à développer une unité amphibie
- Renforcement des relations civilo-militaires
- Opérations de communication et d'influence
- Renseignement, sécurité des frontières et coordination avec les forces nationales

À mesure que les forces militaires libèrent les zones tombées sous le contrôle de Boko Haram, une transition rapide et ordonnée vers la sécurité civile doit être mise en place afin que les déplacés et les réfugiés rentrent chez eux et que les acteurs humanitaires et les acteurs du développement s'acquittent de leur travail en toute sécurité. Ce processus de planification nécessite une coopération civilo-militaire renforcée au niveau sous-régional, national et local.

Les capacités de maintien de l'ordre doivent être renforcées pour un déploiement rapide dans des zones jugées suffisamment sûres pour que le processus de stabilisation, de redressement et de développement puisse être lancé. Cela impliquera la mise en place d'installations de travail et d'hébergement, de véhicules et d'équipements pour les opérations, ainsi que du recrutement et de la formation du personnel nécessaire pour établir la présence de l'État et restaurer à long terme l'état de droit. Les questions de commandement et de contrôle, de supervision et de gestion des risques devront être pleinement prises en compte pour que les forces de l'ordre soient correctement préparées à assumer le contrôle des territoires actuellement soumis à l'autorité des militaires. La gestion des frontières doit être axée sur une approche équilibrée qui renforce la sécurité, lutte contre la circulation illicite des armes, des drogues et des miliciens, tout en facilitant le commerce et le transit légitimes, ainsi que la mobilité traditionnelle des

communautés et des pasteurs transfrontaliers. Des processus, des mécanismes et une collaboration transfrontaliers améliorés seront essentiels pour assurer une gestion appropriée des frontières dans la sous-région.

Les groupes d'autodéfense déployés dans le bassin du lac Tchad ont comblé une lacune importante en matière de sécurité communautaire et continuent de coopérer avec les autorités militaires et locales. Ceux d'entre eux qui continueront à fournir des services de sécurité à leurs communautés auront besoin d'une formation plus formelle notamment en ce qui concerne les processus d'obligation redditionnelle afin d'éviter les violations des droits de l'homme. Les autres membres dont les services ne sont plus nécessaires doivent recevoir un soutien pour s'intégrer aux structures de sécurité officielles ou pour réintégrer la vie civile au sein de leur communauté et créer de nouveaux modes de subsistance.

Les zones placées sous contrôle civil restent exposées à la menace de l'influence persistante de Boko Haram ainsi qu'à des attaques irrégulières contre des cibles civiles vulnérables. Une approche fondée sur les droits est une condition préalable à la mise en œuvre de tactiques anti-insurrectionnelles efficaces pour gagner les cœurs et les esprits et vaincre l'extrémisme violent. Les réponses sécuritaires qui ne respectent pas suffisamment les droits de l'homme risquent de provoquer la désaffection des communautés stressées, d'alimenter les discours de radicalisation et de réduire à néant leurs propres efforts à court et à long terme.

Tous les acteurs de la sécurité doivent faire preuve de la plus grande responsabilité pour ce qui est des droits de l'homme inaliénables, ainsi que pour atténuer le cynisme et rassurer les parties prenantes quant à l'intégrité et l'efficacité des efforts régionaux, dans leurs différents aspects, visant à prévenir l'extrémisme violent. À cet égard, la présente Stratégie appelle à une collaboration accrue entre les systèmes et les structures de sécurité nationaux et transfrontaliers.

En collaboration avec les autorités nationales et les commandants locaux, les procédures opérationnelles normalisées adoptées par la police et par les autres prestataires de services de sécurité locaux seront examinées et une formation sera dispensée pour garantir le respect de toutes les obligations et normes pertinentes en matière de droits de l'homme, afin de réduire les cas de corruption et de harcèlement et de faciliter les interactions positives avec les communautés. Les commissions nationales des droits de l'homme et les mécanismes de surveillance de la société civile intervenant à l'échelon communautaire seront soutenus afin de garantir l'obligation de rendre compte des civils, de renforcer la confiance entre les communautés et les forces de sécurité, et d'aider à soutenir les mécanismes d'alerte et de réaction rapide.

Objectif stratégique 5 : Renforcement du soutien aux opérations de la FMM

Renforcer le soutien accordé à la FMM pour lui permettre de continuer à s'acquitter de son mandat.

Objectif stratégique 6 : Renforcement de la sécurité communautaire et rétablissement de l'état de droit

Renforcer les capacités communautaires en matière de sécurité et de sûreté par une application plus vigoureuse de la loi, qui étend et garantit le respect de l'état de droit dans toutes les régions, à mesure que les forces militaires libèrent

les territoires tombés sous le contrôle de Boko Haram.

Objectif stratégique 7 : Gestion des groupes d'autodéfense

Le désarmement et la démobilisation des groupes d'autodéfense sont pris en charge par le biais d'initiatives nationales appropriées de manière à assurer la réorientation et la réintégration pacifiques de leurs membres.

Objectif stratégique 8 : Promotion des droits de l'homme

Veiller à ce que les prestataires de services de sécurité opèrent selon les plus hauts niveaux d'intégrité et de respect des droits de l'homme, fondés sur les normes internationales et continentales en la matière, par le biais de mécanismes internes et externes de surveillance et d'obligation de rendre compte efficaces, assortis de mécanismes de réparation appropriés pour aborder les violations présumées des droits de l'homme.

Désarmement, démobilisation, réhabilitation, réinsertion et réintégration des personnes associées à Boko Haram

Les pays de la région du bassin du lac Tchad reconnaissent que les principaux problèmes liés à la prise en charge et au traitement des personnes associées à Boko Haram ne relèvent pas de la catégorie du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) classique, compte tenu de l'absence d'accord de paix ou de cessez-le-feu et du manque d'initiative volontaire de rallier le processus. *Au contraire, les résolutions clés du Conseil de sécurité des Nations Unies exigent des États Membres qu'ils développent des approches globales englobant plusieurs dimensions, notamment d'ériger en infraction les actes de terrorisme en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, de veiller à ce que toutes les personnes qui y sont impliquées à différents titres « soient traduites en justice »³. Cette démarche a ensuite été intégrée dans une approche plus large qui vise à concevoir des « stratégies de poursuite, de réinsertion et de réintégration » applicables aux combattants terroristes étrangers qui retournent dans leur pays de départ⁴, et à « élaborer et mettre en œuvre, en y incluant des stratégies de poursuite judiciaire si nécessaire, une stratégie régionale coordonnée axée sur des initiatives de désarmement, de démobilisation, de déradicalisation, de réintégration et de réhabilitation transparentes et respectueuses des droits de l'homme »⁵. Enfin et plus récemment, la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité des Nations Unies demande aux États membres en vertu de la Charte des Nations Unies « de contrôler les personnes dont ils ont des motifs raisonnables de penser qu'il s'agit de terroristes, [...] d'élaborer et de mettre en œuvre des évaluations des risques exhaustives les concernant, et de prendre des mesures appropriées, en envisageant notamment des poursuites, la réhabilitation et la réintégration, selon qu'il convient [...] dans le respect de leur droit interne et du droit internationa. »⁶*

En conséquence, les pays de la région du bassin du lac Tchad ont convenu d'élaborer une approche régionale commune, dans laquelle la relation entre les différents piliers de triage, des poursuites, de la réhabilitation et de la réintégration est harmonisée conformément aux normes internationales. *En outre, les efforts visant à harmoniser*

3 Résolution 1373 (2001).

4 Résolution 2178 (2014).

5 Résolution 2349 (2017).

6 Résolution 2396 (2017).

ces stratégies restent spécifiques au contexte et aux besoins de différents groupes tels que les femmes et les enfants associés à Boko Haram.

Les pays de la région du bassin du lac Tchad utilisent différentes méthodes pour accueillir, interroger, identifier, réhabiliter et réintégrer les personnes associées à Boko Haram. Le tirage est un exercice à multiples facettes qui implique la participation des militaires et des civils, et nécessite des ressources adéquates, une bonne connaissance du milieu local et la mise en place de mécanismes de surveillance. La sous-région est confrontée à plusieurs défis en ce qui concerne les procédures de triage, son efficacité étant amoindrie par les capacités judiciaires qui prévalent dans les États indépendants. Malgré l'existence de mécanismes d'identification indépendants au niveau des pays, certains aspects liés à ces procédures suscitent des inquiétudes, notamment : a) l'élaboration d'outils d'évaluation des risques spécifiques au contexte ; b) la capacité à ordonner et à établir des liens entre le triage et les poursuites pénales ; c) la définition du but poursuivi à travers le triage et le traitement déterminé comme étant le mieux adapté, en particulier en ce qui concerne les poursuites et la réhabilitation ; et d) le profilage et la catégorisation systématiques à l'échelle de la sous-région visant les personnes associées à Boko Haram à l'aide de procédures de tirage normalisées.

Dans cette optique, l'atelier de stratégie régionale a souligné la nécessité d'une approche régionale commune conforme aux normes internationales qui guiderait les procédures d'accueil et de triage des personnes associées à Boko Haram. Cela devrait être réalisé par l'instauration de formations adéquates, de procédures régionales de plaintes pour violation des droits de l'homme lors de l'accueil des personnes et de procédures opérationnelles normalisées au niveau régional. Il est nécessaire de parvenir à une compréhension commune du processus de triage, notamment en ce qui concerne les critères retenus pour ce faire, l'établissement du consensus autour de l'identité de la personne interrogée, les liens avec les enquêtes criminelles et la clarification des rôles dévolus aux entités chargées du triage. Cela pourrait se faire par la mise en place d'ateliers régionaux consacrés à cet effet, par la création d'un système de gestion des cas harmonisé au niveau régional ainsi que par la désignation d'un emplacement et d'installations spécifiques utilisés aux fins du processus d'identification (triage).

La Stratégie régionale envisage les instances les plus appropriées pour recevoir les plaintes et statuer sur les infractions perpétrées dans le bassin du lac Tchad qui sont liées au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée. En résumé, elle appelle au renforcement des capacités et des politiques nationales en matière de justice pénale, tout en visant à harmoniser ces politiques à l'aide d'une perspective régionale commune en matière de poursuites. Cette approche régionale devrait être concrétisée par des efforts stratégiques destinés à mettre au point des procédures systématiques et communes permettant de définir des « catégories » d'individus suspects (en précisant l'identité des auteurs et leur rôle, les procédures et les normes juridiques applicables ainsi que le degré de collaboration interinstitutions lors de l'arrestation d'un suspect terroriste) et des mécanismes de partage d'informations au sein des différentes unités des institutions de justice pénale concernées.

La Stratégie appelle les gouvernements des pays du bassin du lac Tchad à élaborer un guide fondé sur des critères permettant d'engager des poursuites dans des affaires de terrorisme. Un tel ouvrage devrait servir à éclairer les décisions relatives aux lois nationales d'amnistie, le cas échéant, et à établir des normes communes applicables

aux enquêtes pénales. Les stratégies et procédures habituelles en matière de poursuites à l'encontre des personnes associées à Boko Haram doivent inclure des dispositions visant à éviter d'engager des poursuites dans les affaires impliquant des enfants. Enfin, une grande partie des obligations des États en matière de poursuites dépendent des mesures concrètes prises par ces derniers, comme par exemple, des formations spécialisées, la fourniture du matériel nécessaire, la protection des juges et des procureurs dans l'exercice de leurs fonctions et des mesures efficaces qui respectent l'État de droit, telles que la protection des victimes et des témoins.

Outre les risques posés par Boko Haram, la Stratégie régionale comprend des objectifs qui répondent aux dangers encourus par les personnes associées à Boko Haram qui s'engagent dans des activités prescrites au titre des piliers de la réhabilitation et de la réintégration. La réhabilitation comprend un ensemble de mesures prises en prison, dans des conditions de détention ou dans d'autres institutions destinées à faciliter la phase de transition entre le fait d'être apparenté à Boko Haram et l'accession à la citoyenneté retrouvée au sein de la communauté. Il s'agit notamment de renoncer à tout moyen violent afin d'induire un véritable changement d'attitude, de générer des revenus pour répondre aux besoins de la famille et d'éviter la récidive. À l'heure actuelle, le Nigéria est le seul pays de la sous-région à s'être doté d'un programme de réhabilitation (Opération Safe Corridor) qui définit les procédures à suivre pour transférer les personnes associées à Boko Haram aux centres de transit concernés pendant un laps de temps donné, et comporte des dispositions portant sur des programmes de déradicalisation, des services de soutien psychosocial et des cours de formation professionnelle.

Une approche régionale commune en matière de réhabilitation prévoit des activités de réintégration ultérieures incluant un soutien psychosocial et des mesures d'accompagnement en matière de santé et de nutrition (dans une première phase), ainsi que l'accès à une formation professionnelle et à des activités génératrices de revenu (dans une deuxième phase). Pour remédier à certaines ambiguïtés telles que la réhabilitation des femmes et le traitement réservé aux combattants étrangers, les plans de réhabilitation nationaux harmonisés devraient prendre en compte les besoins précis de chaque individu en fonction du contexte afin d'établir une durée de réhabilitation normalisée. Ces plans comprennent des composantes prévoyant des dispositions spécifiques pour l'organisation d'un programme de déradicalisation ainsi que la reprise de contacts avec les membres de la famille et de la communauté locale pendant la réhabilitation en prison ou dans un centre de détention spécialisé. Les lacunes dans les capacités nationales en matière de fourniture de services de réhabilitation sont abordées au moyen de la mise en place de formations à l'intention des spécialistes de la santé et par le partage d'informations aux fins du développement ultérieur du processus.

La réintégration se déroule au sein de la communauté et tous les pays devraient avoir des stratégies de réintégration en place. Des enseignements peuvent être tirés des expériences des États indépendants. Le rôle des dirigeants communautaires et des chefs traditionnels prend toute son importance s'agissant de la sensibilisation de la communauté, de l'acceptation par le public et de l'aide à la transition et à la réintégration des personnes associées à Boko Haram. L'accent a été mis sur l'appui à la réintégration dans les communautés d'origine et sur les cadres institutionnels civils conçus pour superviser et soutenir les objectifs de la réintégration.

L'harmonisation de la stratégie de réintégration nécessite une coopération régionale en termes de mises en correspondance des opportunités de réintégration et d'identification des initiatives (opportunités génératrices de revenus alignées sur les besoins du marché, formation professionnelle, soutien psycho-social, chances d'inclusion sociale, etc.) qui sous-tendent la réintégration. En outre, l'accent devrait être mis sur la préparation et l'équipement des communautés pour qu'elles soutiennent le retour et la réintégration de ces personnes moyennant des aides tant au niveau des infrastructures (santé, éducation, sécurité) qu'au niveau des actions de sensibilisation et d'information.

Objectif stratégique 9 : Triage et désarmement

Veiller à ce que les personnes associées à Boko Haram soient accueillies, triées et désarmées selon une approche régionale commune conforme aux normes internationales et continentales en la matière.

Objectif stratégique 10 : Justice transitionnelle

Renforcer et harmoniser les systèmes nationaux de justice pénale et de justice transitionnelle afin de pouvoir entreprendre de manière efficace des enquêtes et des poursuites à l'encontre des personnes associées à Boko Haram ainsi que d'autres formes d'obligation de rendre compte.

Objectif stratégique 11 : Réhabilitation et réconciliation

Veiller à ce que les personnes associées à Boko Haram et à d'autres groupes extrémistes violents soient réhabilitées selon une approche régionale commune qui prévoit des activités de réintégration ultérieures incluant un soutien psychosocial et des mesures d'accompagnement en matière de santé et de nutrition (dans une première phase), ainsi que l'accès à une formation professionnelle et à des activités génératrices de revenu (dans une deuxième phase).

Objectif stratégique 12 : Réinsertion et réintégration

Veiller à ce que les personnes associées à Boko Haram, les membres des groupes d'autodéfense, les rapatriés (y compris les anciens prisonniers), les jeunes à risque et les victimes de Boko Haram bénéficient d'un soutien en vue de faciliter leur réintégration dans leur communauté d'origine, selon une approche régionale harmonisée.

Aide humanitaire

La crise humanitaire dans le bassin du lac Tchad reste au centre de l'attention des États membres de la CBLT et de la communauté internationale. Dans la Déclaration d'action d'Abuja issue du Dialogue régional sur la protection dans le bassin du lac Tchad (2016),⁷ les pays de la région ont convenu des actions intégrées pour renforcer la protection et répondre aux besoins les plus urgents des populations affectées, en particulier les réfugiés, les personnes déplacées internes (PDI) et autres populations affectées. Tout en réclamant le respect des principes et normes humanitaires, la Déclaration d'action d'Abuja appelle à renforcer la coordination civilo-militaire pour assurer une distinction appropriée entre le rôle des acteurs humanitaires et des forces de sécurité et permettre aux acteurs humanitaires d'atteindre les personnes en quête d'assistance humanitaire dans les zones d'accès difficile.

⁷ HCR : La Déclaration d'action d'Abuja, août 2016
https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNHCR_3.pdf

À mesure que les efforts en faveur de la stabilisation progressent, il est impératif que l'aide humanitaire se poursuive. La région du lac Tchad ne sera pas stabilisée sans l'assistance humanitaire fournissant les éléments de base indispensables à la survie et un environnement propice à la poursuite des efforts. C'est pour cette raison que la présente Stratégie prévoit une inclusion complète des efforts humanitaires dans la région du lac Tchad, bien qu'elle soit guidée par les principes humanitaires inviolables internationalement reconnus.

La réponse humanitaire dans le cadre de cette stratégie favorisera quatre objectifs stratégiques. Le premier d'entre ceux-ci est la fourniture d'une assistance vitale à toutes les populations touchées. Le conflit a entraîné de nombreux déplacements, la destruction d'abris et d'infrastructures et l'effondrement des services de base, principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement. Alors que l'alimentation et la nutrition demeurent l'une des principales préoccupations, on estime à environ 4 025 486 le nombre de personnes touchées, dont les déplacés, les réfugiés et les rapatriés, ainsi que les communautés hôtes, qui ont encore besoin d'une assistance humanitaire. La priorité absolue doit être de veiller à ce que toutes les populations affectées aient accès à l'assistance humanitaire pour leur survie.

Deuxièmement, les populations déplacées doivent bénéficier d'une aide au retour adéquate, sur la base des principes du retour librement consenti, dans des conditions de sécurité et de dignité. Bien qu'un grand nombre de déplacés et de réfugiés reviennent dans leur communauté d'origine, le mouvement de retour accuse une lenteur prononcée car de nombreuses conditions ne sont pas encore réunies pour ce faire. Les rapatriés recherchent des solutions durables, qui leur apportent des garanties en termes de sécurité, d'accession au logement et à des services sociaux de qualité, de fourniture de réseaux routiers et d'opportunités économiques revitalisées, y compris dans le secteur de l'agriculture, de l'emploi et des petites entreprises. Dans le contexte ci-dessus, la Stratégie apportera une aide pour faciliter le retour de ceux qui le souhaitent et qui sont autorisés à le faire. Ces retours s'appuieront sur une compréhension pragmatique approfondie des conditions de vie dans les communautés d'origine. Dans les cas où les retours peuvent être effectués en toute sécurité, la présente Stratégie envisage d'accorder un soutien en continu, comprenant un appui logistique, des programmes de réintégration financière et économique et la fourniture de services sociaux afin de rendre le retour dans les communautés d'origine durable.

Le troisième objectif stratégique vise à assurer la protection, la sûreté et la sécurité de toutes les populations touchées contre toute forme de violence physique et de situation dangereuse. Le cadre de protection juridique efficace dans les zones touchées sera mis au point conformément aux meilleures pratiques internationales en matière de protection des populations vulnérables. Les mesures proposées dans le cadre de cet objectif stratégique comprennent, entre autres, la mise en place d'un système de signalement qui garantira avant tout la confidentialité des victimes et fournira également les données indispensables sur l'ampleur du problème au sein des communautés touchées. Les mécanismes de protection et de coordination mis en place dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés seront renforcés et étendus pour englober les communautés de retour de manière concertée et inclusive. Les interventions au titre de la protection se fonderont, pour les renforcer, sur les cadres existants garantissant la sécurité, l'ordre public dans les communautés touchées à travers des activités de plaidoyer ainsi que le déploiement

d'acteurs gouvernementaux afin d'accroître la protection et l'accessibilité des acteurs humanitaires intervenant dans ces communautés dans le but de surveiller l'état des populations vulnérables et de les soutenir.

Enfin, le conflit a entraîné la mort de dizaines de milliers de personnes et le déplacement de millions d'autres, ainsi que la destruction à grande échelle de biens, l'effritement des liens sociaux et l'intensification des tensions. La peur et la méfiance parmi la population sont généralisées à la suite d'une polarisation profondément ancrée dans les esprits après des années de violence. Le traumatisme collectif résultant des blessures provoquées par le conflit est sans précédent et des investissements importants doivent cibler les séquelles psychosociales tant au niveau individuel qu'au niveau collectif. Cette démarche inclura un soutien psycho-social ciblé aux victimes de traumatisme comme une étape essentielle sur la voie de leur autonomisation afin de leur donner les moyens de devenir des éléments productifs de l'économie locale. Le soutien prévu comprendra également des services de lutte contre la toxicomanie généralisée, condition préalable à toute guérison individuelle. Les interventions communautaires et de peuvent favoriser la guérison des blessures et des traumatismes partagés et contribuer ainsi à réduire les tensions interethniques et interreligieuses que le conflit a suscitées. Cette approche vise à renforcer la cohésion sociale et la confiance au sein des communautés et entre celles-ci d'une part, et entre les institutions gouvernementales et les prestataires de services de sécurité et les communautés d'autre part. Elle englobe des actions de sensibilisation, un soutien psychosocial, des initiatives de rétablissement de la confiance et de consolidation de la paix.

Objectif stratégique 13 : Réponse humanitaire permettant de sauver des vies

Veiller à ce que les populations touchées accèdent à une assistance de base pour assurer leur survie, notamment en termes de produits alimentaires et non alimentaires, d'approvisionnement en eau propre, de soutien en matière de santé et d'assainissement, indépendamment de leur zone d'installation.

Objectif stratégique 14 : Retour et réinstallation volontaires dans la sécurité et la dignité

Veiller à ce que les personnes déplacées soient accompagnées dans leur réinsertion au sein de leur communauté d'origine sur la base des principes du retour librement consenti, dans des conditions de sécurité et de dignité.

Objectif stratégique 15 : Protection

Assurer la mise en œuvre effective et intégrale de la Déclaration d'action d'Abuja de 2016⁸ sur la protection dans le bassin du lac Tchad.

Objectif stratégique 16 : Soutien psychosocial et cohésion sociale

Offrir aux populations touchées la possibilité d'accéder à des services de soutien psychosocial de qualité et de participer activement aux interventions visant à renforcer la confiance et la cohésion au sein de la communauté.

8 Voir page 59

Gouvernance et contrat social

La question de la gouvernance est au cœur de la crise du lac Tchad. Des années de sous-développement dans la sous-région ont entravé les capacités de la gouvernance à répondre aux besoins des citoyens. Cela a été particulièrement visible en réaction aux pressions démographiques, environnementales, économiques et politiques croissantes, dont la gestion insuffisante a ouvert la voie à la crise actuelle. Le renforcement et la promotion de la bonne gouvernance sont essentiels pour briser le caractère cyclique et résurgent de la série de crises qui ont frappé la sous-région et pour jeter les bases d'une paix et d'un développement durables.

La gouvernance dans une région telle que le lac Tchad présente des défis uniques. Le caractère limité des infrastructures dans cette région qui s'étend sur un vaste territoire entrave la perception de la présence de l'État, en particulier dans les régions frontalières et les îles situées autour du lac. En outre, la riche diversité de la sous-région exige une approche participative, inclusive et décentralisée en matière de gouvernance, qui puisse rapprocher les autorités des citoyens en améliorant les relations horizontales au sein de la société et les relations verticales entre le gouvernement et les gouvernés. Une telle approche contribuera à renforcer le contrat social en établissant une relation fondée sur la confiance, la justice et la collaboration entre l'État et les citoyens.

L'appui à la bonne gouvernance ciblera quatre domaines essentiels, particulièrement importants pour la stabilisation. Premièrement, la gouvernance locale sera renforcée pour améliorer la fourniture de services sociaux dans le cadre de l'exécution des mandats des gouvernements concernés, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'accès à la justice, du développement économique et de la collecte des impôts, et pour veiller à ce que les mécanismes de gestion des risques de catastrophe soient intégrés dans ces mandats à titre de composantes essentielles. L'amélioration de la fourniture des biens et des services publics induit le rétablissement progressif de la confiance des citoyens dans leur gouvernement. L'octroi de services sociaux devrait être guidé par une analyse inclusive, participative et transparente basée sur les besoins, qui contribue à proposer une prestation de services ciblés afin de garantir que l'ensemble des groupes et des communautés soient pris en compte et consultés, y compris les femmes, les enfants, les déplacés, les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables. Cela impliquera d'accorder un soutien aux institutions gouvernementales qui ne disposent pas des capacités nécessaires pour s'acquitter pleinement et efficacement de leur mandat. L'appui aux collectivités locales ciblera le renforcement des capacités des fonctionnaires ainsi que le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de développement locaux portant, par exemple, sur le rétablissement des services en matière de santé, d'éducation, de logement et des marchés domestiques en s'appuyant sur des outils permettant le suivi et la surveillance des performances.

Les régimes d'assurance et autres systèmes de protection sociale souvent financés par des sources externes pourront continuer à bénéficier aux communautés à risque moyennant un soutien accordé au titre du pilier à part entière de l'aide. Ce mécanisme s'appuiera sur les réseaux de soutien mutuel existants tels que les transferts de fonds afin d'éviter de remettre en cause ce type de subventions.

La Stratégie prévoit un soutien spécifique pour améliorer la prestation de services dans le secteur de l'état de droit

afin de passer avec succès des capacités militaires aux capacités civiles (voir également le pilier Sécurité et droits de l'homme de la Stratégie). Les manquements perçus en matière d'équité et de respect de la légalité qui ont sans aucun doute alimenté le conflit et conduit à une défiance des citoyens à l'égard de l'État doivent être abordés. L'action à mener dans ce domaine devra être guidée par des évaluations permettant de déterminer les capacités humaines et infrastructurelles actuelles, ainsi que celles de la charia ou d'autres systèmes juridiques coutumiers et des secteurs formels (y compris celles du dispositif d'aide juridictionnelle), afin de répondre aux besoins des groupes vulnérables de manière à garantir que ceux qui sont chargés de faire respecter l'état de droit agissent de manière indépendante, efficace et équitable dans l'administration de la justice. L'action doit également viser à accroître la portée et l'étendue des services d'appui à l'état de droit en améliorant l'accès à la justice et en veillant à ce que toutes les communautés et tous les groupes de la population y aient accès, de sorte que personne ne soit laissé pour compte. Étant donné le nombre d'atteintes aux droits humains commises pendant le conflit, la stratégie examinera les possibilités de mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle susceptibles de favoriser une réconciliation à long terme et de lutter contre l'impunité.

L'amélioration de la fourniture de services doit également cibler les zones frontalières où la présence de l'État est particulièrement faible. La prestation de services dans ces régions pourrait être améliorée par des dispositions novatrices, faisant appel aux institutions traditionnelles et religieuses, qui pourraient être plus présentes dans ces communautés et contribuer ainsi à la fourniture effective de certains biens et services publics. Une coopération transfrontalière sera nécessaire, étant donné que les citoyens peuvent vivre dans des zones relevant de plusieurs juridictions ou mener des modes de vie nomades.

L'amélioration de la fourniture de services publics doit être étroitement associée à des mécanismes efficaces de responsabilisation et de contrôle. Ceux-ci garantiront des services rapides et de qualité et les communautés les plus démunies bénéficieront ainsi d'un soutien ciblé. Le renforcement des mécanismes de responsabilisation et de contrôle impliquera également un appui à l'amélioration des systèmes de gestion budgétaire et des efforts de lutte contre la corruption afin de contribuer à restaurer la confiance du public dans la gestion des ressources par les autorités. Les mécanismes de surveillance applicables aux systèmes de gouvernance plus larges incluront également un appui ciblé au suivi, en particulier dans le domaine des droits de l'homme pour s'assurer que la bonne gouvernance réponde aux défis urgents liés aux droits fondamentaux dans la sous-région.

Pour améliorer la fourniture des services et la responsabilisation, il est également nécessaire d'investir dans l'engagement du public et la participation du gouvernement en veillant à ce que tous les citoyens soient entendus, notamment les femmes, les jeunes, les déplacés, les handicapés et les autres groupes marginalisés. Ceci garantira un caractère plus réactif et participatif de la gouvernance à l'échelle de l'ensemble de la région du lac Tchad. Pour soutenir ces efforts, la sensibilisation, le renforcement des capacités et le soutien à la création et/ou à la promotion de plateformes permettant d'assurer la prise en compte par le gouvernement des commentaires du public seront renforcés. Il existe une myriade d'organisations de la société civile dans la sous-région et celles-ci jouent un rôle important dans la participation du public à la gouvernance. Ces acteurs doivent être encouragés et soutenus de sorte

à habiliter et inciter les citoyens à s'engager dans la gouvernance. Les mécanismes existants destinés à faciliter la participation du public dans les processus politiques et législatifs (tels que les assemblées publiques, les auditions publiques, etc.) devraient être soutenus et élargis pour permettre aux citoyens, notamment les habitants des régions frontalières, de faire entendre leur voix et d'obtenir que leurs contributions soient reflétées dans les décisions du gouvernement.

En reconnaissant l'importance d'une réponse régionale à la crise, le quatrième domaine d'intervention stratégique en matière de gouvernance comprend le soutien aux structures et processus de gouvernance sous-régionaux pour promouvoir une gestion efficace des questions frontalières et transfrontalières. Une efficacité accrue de la gestion des frontières devrait favoriser la libre circulation des biens et des services en vertu de l'application de cadres établis, tels que les protocoles de l'UA, de la CEDEAO ou de la CEEAC. En outre, ce domaine d'intervention favorisera une gouvernance collaborative autour de la gestion durable et de l'utilisation des ressources naturelles partagées par-delà les frontières nationales, y compris, mais sans s'y limiter, les eaux du lac Tchad. La Stratégie prévoit la mise en place de mécanismes pour aider à gérer la diversité sous-régionale, en veillant à ce que tous participent et influencent l'administration et la gestion plus larges des ressources partagées et des questions transfrontalières. Ce domaine d'intervention devrait favoriser des solutions mutuellement bénéfiques et renforcer l'intégration sous-régionale autour du lac Tchad.

Objectif stratégique 17 : Valeurs communes en matière de bonne gouvernance

Les normes, principes et meilleures pratiques en matière de gouvernance sont adoptés par les États membres de la CBLT.

Objectif stratégique 18 : Amélioration de la fourniture de services

Rétablir et renforcer l'autorité de l'État et ses capacités institutionnelles afin d'élargir la portée et la qualité des services sociaux fournis au niveau local.

Objectif stratégique 19 : Renforcement de l'état de droit et de l'obligation de rendre compte

Accroître les capacités des instances chargées de faire respecter l'état de droit afin de renforcer l'efficacité des services fournis aux citoyens, le contrôle civil et le respect de l'obligation de rendre compte.

Objectif stratégique 20 : Renforcement de la participation à la vie publique et de l'engagement civique

Renforcer l'engagement et la participation des citoyens à la mise en œuvre de la stratégie.

Objectif stratégique 21 : Amélioration de la coopération transfrontalière

Renforcer la coopération transfrontalière en faveur de l'application de solutions mutuellement bénéfiques et de l'intégration sous-régionale.

Relèvement socio-économique et durabilité environnementale

La crise du lac Tchad a détruit une grande partie de l'activité et du potentiel économique qui faisaient la fierté de la sous-région. La capacité de produire des biens (en particulier agricoles) a été considérablement entravée, de même que la capacité à les commercialiser. Cela a entraîné une perte de moyens de subsistance, une baisse de la sécurité alimentaire et des difficultés accrues pour des millions de personnes vivant sur les rives du lac.

Un élément essentiel de la stabilisation de la sous-région consiste à revitaliser l'économie locale et à stimuler les échanges. Cela permettra de jeter les bases d'une croissance économique inclusive et d'un développement durable.

Le redressement socioéconomique doit partir de zéro et se déployer de manière à ce que les communautés locales en bénéficient. Par conséquent, ce redressement socioéconomique devra s'articuler autour d'une approche axée sur l'individu, qui garantisse que chacun puisse dégager un revenu qui lui permette de mener une vie décente. Ce n'est qu'en veillant à ce que ces conditions de base d'existence socioéconomique soient réunies que la sous-région pourra progressivement s'affranchir de l'aide humanitaire et parvenir à une croissance économique plus inclusive et plus significative.

Le redressement socioéconomique ciblera quatre domaines stratégiques qui créeront des synergies et un impact collectif élargi à l'ensemble de la sous-région. Premièrement, les moyens de subsistance durables, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, la pêche et l'élevage, doivent être renforcés. Cela permettra de consolider la base économique de la sous-région et d'atténuer les effets négatifs des tensions croissantes liées aux conflits et aux changements environnementaux. À cet égard, les efforts consentis garantiront une plus grande adaptabilité dans ces secteurs de subsistance, ainsi que des investissements dans des infrastructures essentielles (marchés, entrepôts, routes pastorales, etc.) pour améliorer la viabilité économique et la durabilité de ces échanges. Les engagements en matière de protection de l'environnement et de développement sont essentiels pour préserver l'écosystème.

Considérant que l'utilisation des ressources naturelles constitue la base principale des moyens de subsistance de la population, des pratiques telles que la gestion des bassins versants, la planification basée sur les écosystèmes, la gestion des ressources naturelles, l'agriculture intelligente face au climat et les techniques de conservation des sols (terrassement, l'agroforesterie) qui réhabilite les zones dégradées du point de vue de l'environnement afin de maintenir et de diversifier les moyens de subsistance. En outre, il conviendrait de créer des zones de revitalisation économique, en particulier dans les zones rurales, afin de promouvoir les investissements et de créer un environnement favorable aux petites entreprises et aux entrepreneurs.

Les efforts porteront également sur le renforcement des capacités et la formation afin de trouver des moyens nouveaux et novateurs d'améliorer la productivité et la production agricoles. À cet égard, la Stratégie encouragera également le développement d'une main-d'œuvre locale professionnelle et diversifiée, tout en reconnaissant que la base économique de la sous-région restera l'agriculture à court et à moyen terme. Ainsi, en encourageant la stabilisation, la présente Stratégie privilégiera les investissements et les interventions susceptibles de favoriser la croissance accélérée de ces secteurs et optimisera leur potentiel économique.

Il est essentiel de contribuer à la durabilité de ces moyens de subsistance en améliorant les dividendes économiques qu'ils sont en mesure de générer. En augmentant les dividendes économiques, les efforts à entreprendre dans le cadre de cet objectif stratégique comprendront également la promotion du commerce régional, y compris le commerce transfrontalier informel. L'intensification de la coopération civilo-militaire décrite dans la présente Stratégie facilitera l'atténuation des restrictions imposées à la circulation et à l'activité économique dans le lac Tchad et ses estuaires et voies navigables associés en vue de promouvoir le commerce transfrontalier et la relance de l'activité économique. En outre, cela facilitera l'accès et l'utilisation des terres agricoles et consacrera l'ouverture d'espaces dévolus à l'agriculture et à l'élevage. Le soutien octroyé visera également à restaurer et à reconstruire les marchés d'importance économique sous-régionale pour aider à répondre à la demande du marché en biens et services locaux. Ces efforts doivent également inclure un examen complet des points de passage et des systèmes tarifaires en place, qui entravent actuellement les échanges transfrontaliers. Les droits de douane et la taxation aux postes frontaliers doivent être prévisibles, transparents et ne devraient en principe pas entraver le commerce local et les activités des petites entreprises. En plus de fournir des revenus à une grande partie de la population, ces investissements contribueront à rétablir la sécurité alimentaire dans la sous-région et permettront l'affranchissement progressif de l'aide humanitaire.

Le besoin urgent d'investir dans des infrastructures qui favorisent l'intégration régionale et la connectivité entre les régions frontalières et les capitales régionales est étroitement lié à la promotion du commerce et de l'activité économique sous-régionale. La planification, la conception et la mise en œuvre conjointes de projets d'infrastructures stratégiques, en particulier en termes de réseaux routiers, sont essentielles pour stimuler le commerce, accroître le potentiel économique et promouvoir l'intégration dans la sous-région. Des actions approuvées conjointement devraient être menées pour veiller à ce que les projets d'infrastructure transfrontalière soient entrepris dans le but d'améliorer les liens entre les pays. Au fur et à mesure que les infrastructures transfrontalières seront construites, des efforts seront déployés pour connecter les communautés frontalières afin de garantir que ces communautés tirent le maximum de bénéfices de ces investissements. Outre les réseaux routiers, cet objectif impliquera également le renforcement des infrastructures énergétiques et électriques pour relier la sous-région, l'expansion et l'amélioration des réseaux de télécommunications mobiles afin de fournir des opportunités dans les services bancaires et les solutions électroniques mobiles, et le dégagement minutieux et, si possible, l'utilisation de plantes envahissantes dans le lac Tchad pour créer davantage de voies navigables sur le lac. Ces efforts contribueront à garantir que la région du lac Tchad soit mieux connectée et intégrée pour améliorer le commerce, la mobilité de la main-d'œuvre, les échanges et l'intégration socioculturels.

Des mesures doivent également être prises pour créer un environnement commercial plus favorable dans la sous-région afin d'attirer les investissements et de contribuer à la croissance économique. Dans ce domaine prioritaire, des investissements massifs sont prévus dans le développement et l'amélioration des infrastructures, en particulier au niveau des réseaux routiers et électriques pour accroître la connectivité sous-régionale et autoriser une activité économique. Les actions menées en matière de politique et de législation doivent également promouvoir

un environnement propice, favoriser notamment la création d'emplois et de solutions durables sur le plan environnemental, mais aussi explorer des mesures d'incitation fiscale par la création de zones de revitalisation économique où les incitations financières engageront le secteur privé à participer plus en avant à l'effort de relèvement. Ces initiatives contribueront à changer de discours à l'égard de la sous-région : on en parlera désormais comme présentant des opportunités d'investissement plutôt que des risques d'investissement.

Reconnaissant les liens étroits entre les perspectives socio-économiques de la sous-région et les changements environnementaux, le quatrième objectif stratégique encourage spécifiquement les efforts visant à accroître les capacités d'absorption et d'adaptation des communautés riveraines du lac Tchad comme un moyen d'atténuer les effets et les chocs des changements environnementaux. L'appui à ce pilier sera guidé par le Plan de développement et d'adaptation au changement climatique du lac Tchad, approuvé par le Conseil des ministres de la Commission du bassin du lac Tchad le 13 novembre 2015. L'examen de ce plan par la CBLT aura lieu durant la phase de lancement de la présente Stratégie et permettra de hiérarchiser les interventions ayant un impact maximal en termes de revitalisation des économies locales dans la région du lac.

Objectif stratégique 22 : Appui aux moyens de subsistance durables

Soutenir et promouvoir les moyens de subsistance, en particulier dans le secteur agricole (agriculture, pêche et élevage) d'une manière qui tienne compte du changement climatique et de la durabilité environnementale.

Objectif stratégique 23 : Amélioration des infrastructures en faveur de l'intégration économique régionale

Mobiliser les investissements pour promouvoir le développement des infrastructures afin d'augmenter les échanges économiques, commerciaux et culturels

Objectif stratégique 24 : Création d'un environnement propice aux affaires

Créer un climat propice aux affaires par la mise en place de cadres politiques et juridiques favorisant les investissements, le commerce et l'activité économique.

Objectif stratégique 25 : Assurance d'un environnement durable

Renforcer la résilience des communautés et des systèmes tout autour du lac Tchad en vue de leur adaptation aux chocs environnementaux afin d'améliorer la durabilité des interventions.

Éducation, apprentissage et compétences

L'éducation est reconnue mondialement comme un élément essentiel pour prévenir l'extrémisme violent, instaurer la paix et promouvoir le développement durable. L'éducation a joué un rôle particulier dans la crise du bassin du lac Tchad. Des décennies de ressources insuffisantes allouées au secteur de l'éducation dans les quatre pays riverains ont entraîné une baisse de la qualité et de l'accès à l'éducation, en particulier dans les régions isolées comme celles du lac Tchad et de ses environs. Cela a entraîné le déclin du niveau d'éducation dans la sous-région et a rendu celle-ci plus vulnérable au fléau de l'extrémisme violent, lequel a maintes fois frappé des établissements scolaires.

Le renforcement de l'éducation et de l'apprentissage dans le contexte du lac Tchad visera trois domaines clés. Premièrement, des efforts concertés seront déployés pour améliorer l'accès et la qualité de l'éducation pour les garçons, les filles, les hommes et les femmes. Reconnaissant que l'éducation est un droit humain fondamental, la Stratégie visera à rehausser la qualité de l'éducation en améliorant la formation des enseignants, en fournissant du matériel pédagogique aux établissements et en restaurant et en réhabilitant les écoles et les centres d'apprentissage. L'objectif de ces investissements sera de fournir un environnement d'apprentissage propice pour que chacun puisse réaliser son plein potentiel. À court terme, cela devrait impliquer un appui de la part des organisations humanitaires et de la société civile pour la fourniture d'une éducation de base, en particulier au profit des populations déplacées et des communautés vivant dans les zones où les installations éducatives ont été endommagées ou détruites. À moyen terme, cela impliquera un soutien important de ces dernières pour que les établissements scolaires soient réhabilités pour accueillir les résidents et les populations déplacées afin que tous puissent accéder à une éducation de qualité quelle que soit leur communauté d'origine. En outre, des bourses et des transferts monétaires devraient être envisagés pour promouvoir l'éducation, en particulier des filles et des jeunes femmes, et des programmes d'échanges devraient être mis en place pour encourager les échanges interculturels dans la région du lac Tchad.

Pour mener à bien toutes ces initiatives, la protection et la sécurité dans le secteur de l'éducation et de l'apprentissage sont essentielles. Les mesures de protection visant les établissements scolaires sont fondamentales, mais les efforts doivent également promouvoir une prise de conscience de l'importance de l'éducation, en particulier pour les filles et les jeunes femmes.

La crise du lac Tchad a entraîné la fermeture ou la destruction de nombreuses écoles, laissant des milliers d'enfants sans accès à l'éducation pendant plusieurs années. Afin de veiller à ce que ce groupe ne soit pas laissé pour compte dans les efforts de stabilisation, le deuxième domaine d'intervention stratégique comprendra la formation professionnelle et l'acquisition de compétences, en particulier à l'intention de ce groupe de population. Des programmes seront mis en place pour assurer une éducation de base à tous ceux dont les perspectives éducatives ont été assombries par la crise. Cette éducation sera également directement reliée à la formation professionnelle et au développement des compétences pour veiller à ce que ceux qui étaient laissés pour compte bénéficient d'un renforcement de capacités qui leur permette de contribuer à la main-d'œuvre locale. Compte tenu de la pénurie de centres de formation professionnelle de qualité dans la sous-région, cet objectif stratégique devrait inclure l'extension des centres d'apprentissage. Bien que ces derniers ciblent ceux qui ont été laissés pour compte, ils devraient être mis à la disposition de tous ceux qui cherchent à acquérir des compétences et une formation pour améliorer leurs capacités productives.

Troisièmement, les problèmes structurels dans le secteur de l'éducation seront résolus grâce à l'appui aux efforts de réforme et à la promotion d'un financement accru de l'éducation. Reconnaissant qu'un secteur de l'éducation adéquatement financé est une condition préalable à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la présente Stratégie appelle à une augmentation régulière des allocations budgétaires afin d'améliorer la qualité de l'éducation. Un financement accru sera nécessaire pour faciliter l'accès à une éducation de qualité et pour garantir que les

programmes d'enseignement dans la région du lac Tchad soient améliorés et leur qualité assurée. La sous-région compte un grand nombre d'établissements éducatifs mais la qualité de l'éducation dispensée dans la région du lac Tchad ne peut être garantie en l'absence de programme scolaire formaté et de système d'homologation reconnu. Il est important de commencer à réfléchir à la possibilité d'aborder ce problème par le biais de réformes en élaborant un programme pédagogique commun, en garantissant une homologation adéquate des établissements d'apprentissage et un processus de certification transparent et fondé sur le mérite pour que les enseignants et les instructeurs puissent œuvrer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement qui sera dispensé aux générations futures. À cet égard, les efforts devraient explorer la manière d'encourager l'acquisition des connaissances traditionnelles (islamiques) et occidentales et d'envisager leur possible intégration dans des programmes hybrides qui permettraient de tirer parti du savoir et de la valeur de chaque système éducatif. Cela aurait des implications importantes dans la promotion d'une compréhension commune et de valeurs collectives qui pourraient être partagées à l'échelle de la sous-région, malgré sa diversité et son éloignement géographique.

Le dernier domaine d'intervention stratégique en matière d'éducation concerne l'apprentissage social et culturel en dehors des établissements formels. Reconnaissant qu'une part non négligeable de l'apprentissage se déroule en dehors des cadres formels, la Stratégie encouragera et renforcera les possibilités d'apprentissage informel, en particulier par le biais des structures sociales et culturelles. Cela devrait contribuer à faire progresser l'unité, la tolérance et une compréhension commune u parmi les communautés. Dans cette optique, des investissements ciblés serviront à promouvoir les sports ainsi que les centres culturels et récréatifs de sorte à autoriser des échanges sociaux et contribuer à donner du sens et de l'espoir aux personnes marginalisées, en particulier les jeunes. L'approche culturelle comprendra un soutien aux gardiens de l'histoire et aux conteurs traditionnels dont le rôle important consiste à renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion dans les communautés touchées en leur permettant de mieux comprendre leur propre vécu.

En outre, la collaboration avec l'Association Parents et Enseignants, les chefs religieux et les médias contribuera à créer un discours empreint de compréhension, d'unité et de tolérance. Des approches novatrices seront également explorées, notamment en ce qui concerne le développement de systèmes et de mécanismes visant à promouvoir l'utilisation éclairée des médias sociaux.

Objectif stratégique 26 : Rétablissement d'une éducation inclusive de qualité, dans un environnement sécurisé

Assurer le rétablissement de l'accès à une éducation équitable tant pour les femmes que pour les garçons et les filles, dans un environnement sûr et sécurisé, sous la responsabilité de l'autorité civile appropriée.

Objectif stratégique 27 : Promotion de la formation professionnelle et de l'acquisition des compétences

Promouvoir des programmes d'acquisition de compétences professionnelles techniques et de formation professionnelle correspondant à la demande du marché du travail.

Objectif stratégique 28 : Réforme du secteur de l'éducation

Promouvoir un système éducatif réformé tenant compte des réalités locales.

Objectif stratégique 29 : Promotion de l'apprentissage culturel et social

Promouvoir l'apprentissage culturel et social pour induire une meilleure compréhension interconfessionnelle ainsi qu'une tolérance et une cohésion sociale accrues.

Objectif stratégique 30 : Développement des infrastructures éducatives

Développer et améliorer les infrastructures éducatives adéquates et assurer un environnement sûr et sécurisé pour une éducation pacifique.

Objectif stratégique 31 : Promotion des activités de plaidoyer et du partage d'expériences

Promouvoir les activités de plaidoyer et le partage d'expériences en matière d'éducation entre les États membres de la CBLT

Prévention de l'extrémisme violent et construction de la paix

Les propositions de soutien régional aux efforts de sécurité déployés par les gouvernements des pays du lac Tchad visant à vaincre l'extrémisme violent dans le bassin sont détaillées dans le document relatif à la Force multinationale mixte . Cependant, l'un des postulats de la présente Stratégie veut que les ripostes sécuritaires ne suffiront pas à elles seules à lutter contre l'extrémisme violent et que la nature des facteurs et des catalyseurs du phénomène nécessite une approche axée sur le développement.

En ce sens, la prévention de l'extrémisme violent est l'un des objectifs majeurs de la présente Stratégie auquel tous les piliers devront contribuer. Un pilier spécifique à la prévention de l'extrémisme violent est toutefois jugé nécessaire en vue de renforcer l'effort global et garantir que les synergies en matière d'approche et d'activité soient suffisamment optimisées pour remettre en cause les conséquences négatives de l'extrémisme, rétablir le contrat social et parvenir à une paix durable dans le bassin du lac Tchad.

Conformément aux recommandations du Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour la Prévention de l'extrémisme violent, tous les pays de la région du lac Tchad possèdent ou sont en train d'élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux pour la prévention de l'extrémisme violent sur la base d'une approche globale de la société. Les activités de ce pilier devraient compléter et appuyer les efforts nationaux, en fournissant des ressources supplémentaires et une approche cohérente de l'application de la Stratégie dans les États et régions du littoral du lac Tchad, tout en renforçant la coopération transfrontalière.

Une approche globale et participative au niveau local est le meilleur garant que l'intervention globale soit perçue et acceptée comme étant manifestement d'intérêt public, entreprise au bénéfice de tous et conforme à l'état de droit.

Même s'ils sont influencés par la mondialisation des idées, la radicalisation et le recrutement restent en fin de compte

des processus à forte dimension locale. Les groupes de pairs au sein de la communauté (par exemple, les amis) ainsi que les personnalités religieuses jouent un rôle important dans la facilitation du recrutement dans la mouvance de l'extrémisme violent. Pour mieux comprendre le phénomène et y répondre par le biais des différents plans d'action territoriaux, une première série d'études de la perception de la sécurité communautaire sera entreprise afin d'établir le contexte local et les bases de l'élaboration des programmes, les facteurs et les catalyseurs de l'extrémisme violent et le niveau de confiance vis-à-vis du gouvernement local et des prestataires de services de sécurité. Les études de perception répétées appuieront les évaluations à mi-parcours et finale des progrès réalisés en vue de rétablir le contrat social entre les citoyens et l'État, permettant ainsi de tirer des enseignements et d'adapter la programmation en conséquence.

Une approche inclusive doit chercher activement à impliquer toutes les branches de la société civile, les communautés locales, les chefs traditionnels, les ONG et les organisations communautaires, ainsi que les médias, les institutions universitaires et le secteur privé. À cet égard, les leaders traditionnels et religieux sont particulièrement importants, même si tous les acteurs et les parties prenantes concernés doivent être mobilisés, motivés, habilités et intégrés à un réseau pour que la prévention de l'extrémisme violent soit prise en compte dans la conception et la mise en œuvre de toutes les interventions pertinentes au titre des plans d'action territoriaux.

Les tactiques et les points d'entrée utilisés pour mobiliser les communautés contre l'extrémisme violent devraient être soigneusement examinés afin de favoriser l'adhésion du public et d'atteindre des objectifs plus généraux. L'analphabétisme est à l'origine de la crise et l'éducation est un espace clé de contestation entre Boko Haram et l'État. Ainsi, les organisations de la société civile devraient être soutenues pour mener une campagne de masse utilisant une méthodologie d'alphabétisation fonctionnelle destinée à enseigner la lecture et l'écriture, promouvoir l'esprit critique et inculquer des notions et des valeurs de citoyenneté et de coexistence pacifique.

Les communautés du bassin du lac Tchad luttent contre une évolution épidémique de la consommation de drogues dans la région, qui fait de nombreuses victimes, déchire le tissu social et nuit à la cohésion sociale à long terme. L'implication de Boko Haram dans le trafic de drogues n'est un secret pour personne. Cela est considéré comme un problème de sécurité lié au financement des groupes terroristes devant être traité par la FMM et les forces de l'ordre civiles en vertu de leurs mandats respectifs et des activités proposées dans le deuxième pilier 2 « Sécurité et droits de l'homme » de la présente Stratégie. Cette consommation de drogues doit également être comprise comme une crise de santé publique et la manière dont elle est prise en compte à travers la sensibilisation du public et l'assistance psychosociale aux toxicomanes offre une autre possibilité de contrer les discours, la culture et l'acceptabilité de l'extrémisme violent auprès des individus et des communautés.

Toutes les voix doivent se faire entendre dans le dialogue public. La réflexion critique doit être encouragée et on devrait s'appuyer sur l'opinion publique majoritaire pour définir le problème correctement et établir le discours sociétal adapté pour isoler et réfuter les théories extrémistes violentes. Des mécanismes devraient être mis en place et les capacités renforcées pour faire en sorte que toutes les parties prenantes de la communauté, et les femmes et les jeunes en particulier puissent prendre part au débat public sous toutes ses formes et à tous ses niveaux.

La radio locale communautaire doit être considérée comme le principal moyen d'aborder la problématique de la prévention et de la lutte liées à l'extrémisme violent et de mobiliser un large éventail de parties prenantes pour émettre leurs points de vue et raconter des histoires individuelles dans le cadre de débats radiodiffusés. La programmation locale devrait être axée sur les prises de parole au niveau local, en reconnaissance de la nature spécifique au contexte des moteurs et des catalyseurs de l'extrémisme violent. Les plateformes de discussion réservées aux femmes peuvent stimuler l'intérêt pour les dimensions liées au genre du phénomène de l'extrémisme violent.

Il ne sera jamais possible de contenir l'idéologie ou les émanations de l'extrémisme violent à l'intérieur des frontières nationales. La CBLT, en collaboration avec la CUA, les CER et l'ONU, s'efforcera de faciliter la collaboration transfrontalière pour sa prévention en améliorant le partage d'informations, en renforçant l'application de la loi et la coopération judiciaire, la recherche et la gestion des connaissances et la mise en réseau des praticiens de la prévention de l'extrémisme violent.

L'architecture de paix locale, nationale et régionale devrait être consolidée et renforcée. Cette Stratégie appelle la CEDEAO et la CEEAC à accélérer leurs travaux pour élaborer un modèle commun d'alerte précoce et de réponse aux conflits. Ainsi, les plans d'action territoriaux constituant cette Stratégie pourront établir et opérationnaliser les mécanismes et processus nécessaires pour faire face aux conflits actuels et, à l'avenir, les éviter en temps opportun.

La Stratégie appelle à la mise en place d'une architecture de paix nationale et locale ayant pour responsabilité première la prévention, la gestion, la résolution et la consolidation de la paix. D'une part, l'architecture de paix devrait comprendre une unité d'alerte rapide chargée de la collecte des données, de l'analyse et de la communication des stratégies d'intervention à tous les niveaux. Par ailleurs, l'architecture de la paix devrait comprendre une équipe de personnalités éminentes chargées de faciliter le dialogue, la médiation et la réconciliation aux niveaux local, régional et national. La mise en place et l'opérationnalisation du système d'alerte rapide et d'intervention sont indispensables au suivi et à l'analyse systématique des menaces à la paix et à la sécurité existantes et émergentes, ainsi qu'à l'élaboration de modalités concrètes pour y faire face.

Les États membres de la sous-région ont été vivement encouragés à prendre en compte les recommandations du CPS lors de sa 502^{ème} réunion d'avril 2015, les invitant à « tirer pleinement profit des outils d'évaluation de la vulnérabilité structurelle des pays et d'atténuation de cette vulnérabilité structurelle créés par la CUA dans ses efforts de prévention structurelle des conflits et de consolidation de la paix et de la stabilité ». Cela est important pour permettre aux États membres d'identifier leurs facteurs de vulnérabilité et de résistance, et de développer à court, moyen ou long terme des mesures qui les prennent en compte. La mise en œuvre des stratégies d'atténuation contribuera de manière significative à résoudre les griefs associés aux facteurs structurels des conflits violents.

Objectif stratégique 32 : Appui aux capacités nationales de prévention de l'extrémisme violent

Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux en faveur de la prévention de l'extrémisme violent conformément aux obligations internationales et aux meilleures pratiques en la matière.

Objectif stratégique 33 : Développement de l'éducation, des connaissances et des capacités en matière de prévention de l'extrémisme violent

Renforcer les capacités des populations autochtones afin d'approfondir les connaissances sur le phénomène de l'extrémisme violent et ses moteurs.

Objectif stratégique 34 : Mobilisation des communautés et diffusion de contre-discours

Donner aux communautés locales les moyens d'agir pour prévenir, anticiper et contrer les discours radicaux.

Objectif stratégique 35 : Promotion de la coopération transfrontalière pour la prévention et la lutte liées à l'extrémisme violent

Renforcer et promouvoir la coopération locale, régionale et internationale en matière de prévention et de lutte liées à l'extrémisme violent fondée sur les synergies et les efforts d'appropriation et de coordination à tous les niveaux.

Objectif stratégique 36 : Soutien à l'architecture de la paix

Construire, examiner et renforcer l'architecture de paix au niveau local et national, y compris les mécanismes d'alerte et de réaction rapide aux conflits.

Autonomisation et inclusion des femmes et des jeunes

Comme indiqué dans la section 2.2 ci-dessus, les mesures envisagées au titre de la présente stratégie devront intégrer la dimension de parité hommes-femmes et mettre l'accent sur les jeunes. Les femmes et les filles, les hommes et les garçons, ont tous vécu le conflit différemment, à la fois en tant que victimes et acteurs, et subissent différemment le déficit de développement persistant. Il convient de prêter attention à ces différentes expériences et impacts si l'on veut répondre aux besoins individuels, afin de renforcer la résistance face à la radicalisation et au recrutement, et d'établir des moyens pour une vie décente et productive.

La Stratégie estime que l'intégration des questions de genre et des jeunes doit s'accompagner d'une action spécifique et urgente visant à renforcer la protection des femmes et des filles. Elle doit aussi permettre aux femmes et aux jeunes de participer pleinement aux processus de planification et de prise de décisions, à toutes les actions de résolution des conflits, de relèvement rapide et de développement, ainsi qu'à tous les mécanismes d'évaluation et de responsabilisation.

La crise du lac Tchad a touché de manière disproportionnée les femmes et les filles. Concernées au premier chef par la crise des déplacements et principales victimes d'abus et d'exploitation sexuelle, stigmatisées du fait de leur association à différents groupes, les femmes et les filles sont confrontées à des défis différents de ceux des hommes et des garçons. Bien que la violence à l'égard des femmes et des filles soit un grave problème patriarcal et culturel, elle a été encore plus prononcée tout au long du conflit, les femmes et les filles étant victimes d'abus sexuels et de harcèlement comme arme de guerre. Des milliers de femmes et de filles ont été enlevées, violées ou mariées de force et continuent d'être utilisées comme kamikazes contre leur gré ou en raison de convictions religieuses et de la

radicalisation. Bien que les violences sexistes dont les femmes sont victimes soient principalement causées par Boko Haram, elles sont malheureusement victimes d'abus et de harcèlement de la part des prestataires de services de sécurité. À leur retour dans les communautés, elles continuent de vivre dans un traumatisme et une stigmatisation qui compromettent leur réintégration sociale et économique. Qui plus est, confrontées à des difficultés excessives, des femmes et des filles sont contraintes de pratiquer le sexe de survie ou d'opter pour d'autres stratégies d'adaptation négatives, notamment le mariage précoce.

La situation actuelle appelle à concevoir et à mettre en œuvre des mesures de protection spécifiques pour les femmes et les filles. Les mécanismes de protection doivent inclure un soutien au suivi, au signalement et à la responsabilisation des individus et des systèmes qui oppriment les femmes et les filles et compromettent leur engagement effectif dans le processus de stabilisation. Les femmes et les filles doivent être activement impliquées en tant que décideurs dans la planification, la conception, la mise en œuvre et le suivi des mesures de protection pour s'assurer que ces mesures sont pertinentes et mieux adaptées aux défis auxquels les femmes et les filles font face.

Les femmes et les filles doivent également être particulièrement soutenues et encouragées dans le cadre d'initiatives d'autonomisation couvrant un large éventail d'interventions et de secteurs. Ce domaine d'action visera à éliminer les obstacles structurels auxquels les femmes et les filles sont confrontées et à créer un environnement propice à la prospérité de ce groupe démographique.

Les efforts devraient inclure la promotion de l'éducation des filles et des femmes, en veillant à ce que leurs droits en matière de reproduction soient respectés et en protégeant la santé des femmes dans toute la sous-région. En outre, un soutien ciblé en faveur des femmes engagées dans l'économie formelle devrait inclure, sans toutefois s'y limiter, un accès accru au capital et à d'autres ressources de facilitation (telles que des conseils juridiques et financiers) pour promouvoir l'esprit d'entreprise. Les réseaux et associations de femmes existants constituent des interlocuteurs importants pour un tel soutien. Enfin, les interventions doivent également s'attaquer aux obstacles juridiques qui existent, par exemple en ce qui concerne le droit de succession et la propriété foncière, pour permettre aux femmes de participer de manière constructive à l'économie.

Ces efforts seront facilités et soutenus par l'intégration, la domestication et l'opérationnalisation de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et du deuxième pilier de la Stratégie de l'UA pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'Aspiration 6 de l'Agenda 2063. La Stratégie reconnaît le fait que des plans d'action nationaux existent déjà dans certains pays riverains et appelle tous les pays du lac Tchad à élaborer des plans similaires. En outre, la Stratégie préconise l'élaboration ultérieure de plans d'action territoriaux pour intégrer et opérationnaliser la Résolution 1325 afin de garantir que les filles et les femmes soient au premier plan du processus de stabilisation sur les plans politique, économique, social et culturel. Les femmes et les filles ne doivent pas simplement être les bénéficiaires de la stabilisation et de la paix mais doivent être des agents actifs dans la réalisation de ces objectifs.

Une approche similaire doit être adoptée pour l'ensemble des jeunes. Les jeunes constituent la majorité de la

population de la sous-région et constituent le groupe le plus vulnérable face au recrutement dans des groupes extrémistes violents et radicaux. L'état désastreux des économies locales a contribué à créer un sentiment de désespoir parmi de nombreux jeunes dans la région du lac Tchad. Ce désespoir est à la base du recrutement dans des groupes radicaux et extrémistes, mais il entraîne également les migrations, la criminalité et la délinquance chez les jeunes et l'abus de drogues pour échapper aux difficultés de la vie quotidienne et au manque de perspectives d'avenir de nombreux jeunes. La création d'une vision pour l'avenir, en particulier pour les jeunes, est essentielle à la stabilisation et au renforcement des communautés résistantes. Investir dans la jeunesse aide à s'attaquer aux causes structurelles et profondes de la vulnérabilité des jeunes, mais aide également à lutter contre l'érosion des valeurs sociales. À mesure que les jeunes sont laissés pour compte, leur implication dans des activités criminelles, l'abus de drogues et la radicalisation alimentent une rupture avec les valeurs sociales et culturelles. Intrinsèquement, investir dans la jeunesse est donc un investissement dans le renforcement des valeurs sociales et de la cohésion communautaire. Cette Stratégie sera donc axée sur l'autonomisation et l'inclusion des jeunes en tant qu'agents actifs du processus de stabilisation et de consolidation de la paix.

En outre, cette stratégie appelle à l'intégration des cadres de politique pour la jeunesse de l'UA et de l'ONU dans la législation nationale en créant des mécanismes et des programmes appropriés pour prendre en compte de manière adéquate l'engagement des jeunes à toutes les étapes de l'élaboration de politiques et de stratégies pour la paix, la sécurité et la stabilisation. Les efforts d'appropriation nationale devraient également incorporer les instruments existants dans la CEDEAO et la CEEAC. Le rôle de la jeunesse dans la promotion de la paix est également un aspect majeur de la Charte africaine de la jeunesse, de l'Agenda 2063 qui appelle à intégrer dans les législations nationales et mettre intégralement en œuvre le Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique, tel que contenu dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, appelé également Protocole de Maputo et à la Feuille de route de l'UA ayant pour titre « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse ». Ces documents politiques et juridiques servent de cadres stratégiques aux États africains pour l'autonomisation et le développement des jeunes au niveau continental, régional et national. Les groupes de jeunes, en particulier les constructeurs de la paix et les conseils nationaux, régionaux et panafricains de jeunes, devraient être soutenus. En outre, la Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies appelle les gouvernements, les organisations de jeunesse et la communauté internationale à élaborer des mesures concrètes pour la participation des jeunes à la paix et à la sécurité. Par conséquent, cette Stratégie appelle les quatre pays du lac Tchad à élaborer des plans d'action nationaux pour la résolution 2250, 2419 et demande également que les plans d'action territoriaux élaborés dans le cadre de cette Stratégie rendent opérationnelle la résolution 2250 et la résolution 2419 pour que des solutions à la pauvreté et à la radicalisation chez les jeunes soient trouvées. Une plateforme inclusive pour que les jeunes s'engagent dans le processus de stabilisation est également prévue.

La situation des femmes et des jeunes demeure incomprise et cette Stratégie appelle à des recherches plus spécifiques pour mieux comprendre la dynamique du genre dans la crise du lac Tchad pour jeter les bases d'interventions ciblées et efficaces. La recherche doit être accompagnée de mécanismes et de méthodologies pour améliorer le

suivi, l'établissement de rapports, l'analyse et le plaidoyer afin de garantir l'intégration d'une approche sensible au genre et aux jeunes, et que le processus de stabilisation tire pleinement profit des capacités de chaque groupe. Les mécanismes de suivi et de rapports existants seront soutenus, de même que l'engagement efficace et constructif des acteurs de la société civile. Ces efforts garantiront que les aspirations de développement de tous les groupes ne soient pas uniquement prises en compte mais qu'elles soient réellement concrétisées pour obtenir des progrès de développement inclusifs et transversaux pour les hommes, les femmes, les garçons et les filles.

Objectif stratégique 37 : Protection des femmes et des filles

Garantir aux femmes et aux filles des mesures de protection efficaces susceptibles de les habiliter à participer efficacement au processus de stabilisation et de consolidation de la paix ainsi qu'à la prévention et à la riposte liées à l'extrémisme violent. Protéger les femmes et les filles de toutes les formes de violence, d'exploitation et de maltraitance.

Objectif stratégique 38 : Promotion de la participation, de l'autonomisation et des droits socioéconomiques des femmes

Les cadres établis par les Nations Unies, la CUA et les Communautés économiques régionales visant à promouvoir l'autonomisation des femmes sont intégrés et rendus opérationnels dans les plans nationaux et les plans d'action territoriaux en vue de favoriser la participation et l'inclusion pleines et effectives des femmes et des filles dans le processus de stabilisation, de redressement et de résilience, avec la fourniture de ressources financières ainsi qu'un cadre de coordination pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux et territoriaux

Objectif stratégique 39 : Autonomisation, participation et protection des jeunes

Veiller à ce que des mécanismes efficaces soient établis pour garantir que les jeunes sont protégés, habilités et effectivement engagés dans des dialogues structurés ainsi que dans le processus de stabilisation et de consolidation de la paix.

Objectif stratégique 40 : Suivi et obligation de rendre compte

Améliorer la recherche, le suivi, l'établissement de rapports, l'analyse et le plaidoyer afin de garantir l'intégration systématique d'approches sensibles aux dimensions du genre et de la jeunesse ainsi que la mise en œuvre d'un processus de stabilisation s'appuyant efficacement sur les capacités des filles et des femmes.

3. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Cette section décrit les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes dans la Stratégie régionale, les mécanismes considérés comme essentiels à la réalisation de ses objectifs et les conditions préalables à la réalisation de résultats tangibles et mesurables.

Obligation de rendre compte et principes clés

La mise en œuvre de cette Stratégie nécessite une approche inclusive et participative tout au long du cycle de conception, de prestation, d'évaluation et d'ajustement des interventions. La pratique doit respecter les principes de transparence, d'intégrité et de responsabilité de la mise en œuvre afin que cette Stratégie puisse bénéficier du soutien de toutes les parties prenantes nécessaires à la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Toutes les parties prenantes à la stratégie devraient être responsables de ce qui suit :

- *Responsables des résultats*: Les activités de la Stratégie doivent rivaliser avec d'autres priorités nationales et internationales pour des ressources limitées. En outre, l'impératif de veiller à ce que les communautés touchées soient soutenues autant que possible exige que chaque initiative soit en mesure de démontrer qu'elle représente un investissement efficace ayant un impact positif sur les communautés touchées.
- *Responsables des fonds*: Tous les acteurs sont responsables à la fois des donateurs et des communautés et devraient travailler sous un cadre général de transparence permettant à la CBLT de suivre les investissements réalisés dans la sous-région à des fins de coordination, de suivi et de rapports avec le soutien de la CUA.
- *Responsables de l'efficacité*: Démontrer que l'approche et l'investissement dans la Stratégie constituent un moyen rentable de promouvoir la stabilisation de la sous-région, tout en optimisant les ressources.

Mécanismes et acteurs de la mise en œuvre

Comité directeur pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale de stabilisation

Un Comité directeur pour la stabilisation, le redressement et la résilience du lac Tchad sera créée pour superviser tous les aspects de la mise en œuvre de cette stratégie. Le Comité directeur soumettra un rapport au Conseil des ministres de la CLBT qui donnera des orientations stratégiques et veillera à l'assurance qualité.

Le Comité directeur sera composé de représentants des gouvernements nationaux du Cameroun, du Tchad, du Niger, du Nigéria, ainsi que de la République du Bénin, de la Commission de l'Union africaine, de la Commission du bassin du lac Tchad, de la Force multinationale mixte (FMM), de la CEEAC, de la CEMAC et des Nations Unies. Le Comité directeur comprendra également des représentants du groupe de soutien international ainsi qu'un représentant d'une plate-forme régionale de la société civile.

Le Comité directeur sera présidé par la Commission du bassin du lac Tchad avec la Commission de l'Union africaine.

La CBLT mettra en place un secrétariat pour seconder le Comité directeur, avec l'appui technique de partenaires internationaux.

Le Comité directeur se réunira au moins une fois par an, en alternant ses réunions entre les quatre pays du littoral du lac Tchad.

Les partenaires techniques et financiers internationaux chargés de la mise en œuvre de la Stratégie seront invités aux réunions et auront le statut d'observateur. Les réunions régulières d'un groupe international de soutien (voir chapitre 3.2.7 ci-dessous) se tiendront parallèlement aux réunions du Comité directeur, au même endroit pour une meilleure coordination.

Un secrétariat de la CBLT sera créé pour fournir les services suivants à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie :

- Organisation des réunions du Comité directeur pour la mise en œuvre de la stratégie (voir la section 3.2.1)
- Appui à la coopération civilo-militaire au niveau régional (voir la section 3.2.2);
- Facilitation des mécanismes de coopération transfrontalière, notamment le Forum des Gouverneurs du lac Tchad, une plateforme régionale de la société civile et d'autres initiatives de dialogue transfrontalier permanentes ou ad hoc (voir la section 2.3.1);
- Mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie et de rapports annuels (voir la section 3.3.3);
- Cartographie en continu de toutes les initiatives relevant de la stratégie, qu'elles soient achevées, en cours d'exécution ou proposées, développement et maintenance du cadre de résultats et de ressources de la stratégie, liaison et coordination avec les donateurs régionaux (voir la section 3.3.3);
- Gestion de la recherche et des connaissances (voir la section 3.3.4);
- Activités de communication au plan régional (voir la section 3.3.5);

Le soutien au développement des capacités en faveur de la CBLT et à d'autres formes de coopération politique et transfrontalière sont inclus dans la sous-section Processus du cadre de résultats et ressources (Annexe 1).

Cellule de coopération civilo-militaire CBLT - FMM

Une planification et une coopération civilo-militaires efficaces doivent être au cœur du processus visant à assurer une transition intégrée, ciblée et bien ordonnée, permettant de passer de l'aide humanitaire au développement durable. L'effort lui-même offre la possibilité de « gagner les cœurs et les esprits » et de renforcer la confiance entre les communautés, les gouvernements et les fournisseurs de services de sécurité à long terme.

À la lumière des leçons apprises en Somalie et ailleurs, il est essentiel de bien ordonner le processus de stabilisation afin de consolider les acquis militaires dans les délais souhaités. L'acheminement de l'aide humanitaire, le rétablissement de l'ordre public et des services publics de base, ainsi que la reprise des processus de développement, dépendent tous du succès continu des opérations militaires pour assurer les conditions de sécurité nécessaires.

La coopération civilo-militaire fait partie du mandat de la FMM, et l'appui éventuel de celle-ci est inclus dans l'objectif stratégique 1 de cette Stratégie, qui répond au papier pilier complémentaire de sécurité de la FMM. Un appui à la fonction d'homologue civil sera également nécessaire. À cette fin, la CBLT établira une cellule de coopération civilo-militaire conjointe avec la FMM dans le cadre du service fournir par le secrétariat conformément à la mise en œuvre de la Stratégie (voir la section 3.2.1).

La Cellule de coopération civilo-militaire conjointe CBLT – FMM mise en place devra être axée en particulier sur la planification, le séquençage et la coordination d'initiatives visant à élargir l'accès humanitaire, à assurer le retour transfrontalier des réfugiés en toute sécurité et à faciliter l'ouverture des frontières en vue de favoriser la mobilité humaine et le commerce transfrontalier, suite à des accords bilatéraux conclus entre les gouvernements concernés.

Plans d'action territoriaux applicables aux zones touchées par Boko Haram

Cette stratégie concerne spécifiquement les régions clés du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Celles sont délimitées comme suit :

- États de Borno, Yobe et Adamawa au Nigéria ;
- Région de Diffa au Niger ;
- Régions du Lac et de Hajder-Lamis au Tchad ;
- Régions du Nord et de l'Extrême-Nord au Cameroun.

Le cadre de mise en œuvre prévu pour rendre cette stratégie opérationnelle comprendra un ensemble de huit plans d'action territoriaux correspondant aux États et régions couvertes par la stratégie. Les plans d'action territoriaux seront élaborés sous l'autorité, la coordination et les directives des gouvernements nationaux des États riverains.

Cette stratégie sera mise en œuvre sous la supervision et la coordination des gouvernements nationaux par le biais d'un mécanisme décentralisé permettant aux gouverneurs de fournir une supervision et des orientations directes.

Les Gouverneurs concernés devront :

- Assurer la préparation en temps utile des plans d'action territoriaux afin de rendre opérationnelle la stratégie dans leurs États et régions respectifs, conformément à l'approche et à la méthodologie décrites dans le présent document.
- Superviser le travail du Secrétariat devant être établi pour soutenir la mise en œuvre des différents plans d'action territoriaux.
- Présider la réunion de coordination des acteurs de l'aide humanitaire et du développement qui travaillent à la mise en œuvre des plans d'action territoriaux.
- Maintenir la liaison avec les autorités nationales pertinentes disposant des compétences nécessaires à la réalisation des plans d'action territoriaux (forces armées, ministères compétents, etc.).

- Plaider en faveur de la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires à la réalisation des plans d'action territoriaux tant auprès des sources nationales qu'internationales.
- Participer aux réunions du Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad (voir la section 2.3.1) qui serviront de vecteur principal à la coopération politique transfrontalière nécessaire au déploiement de la stratégie sur une base régionale.

Les plans d'action seront organisés selon un format, une approche et une méthodologie communs (voir la section 2.2) et conformément aux neuf piliers de travail de cette stratégie (section 2.3) Ils seront établis en fonction des besoins spécifiques en matière de recherche des États et des régions, identifiés et satisfaits, ainsi que de trois études qui seront menées dans chaque État/région :

- Analyse des conflits;
- perceptions de la communauté en matière de sécurité ;
- évaluations de la fragilité du changement climatique.

Toutes les études devraient intégrer une dimension genre pour veiller à ce que les différentes expériences des hommes et des femmes soient prises en compte.

Chaque plan d'action sera soumis à un cadre commun de suivi et d'évaluation établi par la CBLT, permettant de regrouper et de combiner les données de base, de développer des indicateurs communs et d'établir un système de rapport consolidé au niveau régional.

Les avantages de la coopération transfrontalière politique et technique sont au centre de l'approche régionale. Au cours de la mise en œuvre des plans d'action territoriaux, il est probable que la coopération transfrontalière sera considérée comme une nécessité voire comme une opportunité supplémentaire. Sous réserve de l'approbation du Comité directeur de la stratégie et des autorités nationales compétentes, le secrétariat de la CBLT facilitera la création de mécanismes de dialogue transfrontière imprévus, spéciaux ou permanents, jugés utiles au succès de la mise en œuvre de cette stratégie.

Coordination technique des piliers d'intervention

Sous la direction de la CBLT et avec le soutien de la CUA, une Équipe spéciale composée de partenaires d'exécution et d'autres parties prenantes sera chargée de soutenir la coordination technique des piliers d'intervention détaillés dans la section 2.3.

Le rôle de l'Équipe spéciale consistera à établir les analyses conjointes, la compilation des données partagées ainsi qu'un cadre commun de suivi et d'évaluation de la Stratégie, à l'appui de la mise en œuvre de la Nouvelle façon de travailler, considérée comme essentielle à l'approche et à la méthodologie de mise en œuvre de la Stratégie (voir la section 2.2).

Des groupes de travail associés à chaque pilier et constitués au sein de l'Équipe spéciale seront invités à se réunir

deux fois par an et à faire rapport à l'Unité de gestion des connaissances qui devra être instituée au sein du Secrétariat de la CBLT (voir la section 3.2.1).

Le rôle crucial de la société civile

On n'insistera jamais trop sur l'importance d'une prise en compte convenable de la société civile dans le déploiement de cette stratégie. Les ONG et les organisations communautaires ont un rôle particulièrement important à jouer dans la définition et la mise en œuvre des plans d'action territoriaux. La radicalisation est souvent alimentée par la désaffection et l'aliénation, perçues et bien réelles, de la population locale à l'égard de l'État et de la vie politique traditionnelle. Il est possible de combler cet éloignement en faisant appel à des ONG et des organisations communautaires efficaces qui ont une certaine crédibilité sur le terrain pour renforcer la résilience des communautés face à la radicalisation.

Cependant, la valeur ajoutée de la société civile ne saurait se limiter à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des plans d'action. Ses représentants devraient également plaider en faveur de questions transversales, de défis et de solutions possibles pouvant avoir une valeur et un impact régionaux plus larges. Sur ce point, la stratégie prévoit d'assigner un rôle régional important aux organisations de la société civile susceptibles de contribuer au cadre plus large de la coordination, de l'efficacité et de la pertinence des efforts de stabilisation.

Dans cette optique, la stratégie soutiendra les réunions des acteurs régionaux de la société civile intervenant dans la région du lac Tchad. Pour assurer une coordination et un plaidoyer efficaces, ces plates-formes seront représentées à la fois au niveau de l'État et des régions ainsi qu'au sein du Comité directeur de la stratégie.

Compte tenu du caractère sensible des activités de prévention de l'extrémisme violent et des menaces potentielles que celles-ci font peser sur la sécurité, les ONG et les organisations de la société civile devraient procéder à une analyse approfondie des risques liés à leurs activités envisagées, entretenir des relations suivies avec les organismes chargés de l'application de la loi et en particulier dans les zones pouvant donner lieu à des contacts directs avec des extrémistes violents au moyen de programmes de déradicalisation et rester au fait de toutes les lois nationales relatives au financement et à la facilitation des actes terroristes.

Les Nations Unies

La version actualisée de la stratégie des Nations Unies de lutte contre Boko Haram de septembre 2016 a été approuvée par le Secrétaire général au cours de la première quinzaine du mois d'avril 2017. Suite à la décision 4a) de son Comité exécutif, prise en date du 23 février 2017, un groupe restreint de l'Équipe spéciale interorganisations chargée de la question de Boko Haram a été mis sur pied. Il comprend le Département des affaires politiques, le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres organismes chargés de mieux intégrer les efforts des Nations Unies dans la sous-région et d'aider à guider et/ou à diriger la mise en œuvre de la stratégie mise à jour et à promouvoir une approche coordonnée du système des Nations Unies dans la région du lac Tchad.

Dans le cadre de cette stratégie, l'ONU fournit un appui technique à la Force multinationale mixte (FMM) régionale par l'intermédiaire de l'UA. L'un des objectifs clés visés par la stratégie mise à jour consiste à améliorer l'accès à l'aide humanitaire, notamment par le biais d'une coordination et d'une logistique entre civils et militaires.

L'approche adoptée par les Nations Unies a été conçue pour tenir compte des principes, stratégies et pratiques de l'architecture antiterroriste de l'Organisation, notamment les résolutions contraignantes du Conseil de sécurité et le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Elle vise également à promouvoir l'application et le respect de toutes les obligations et normes internationales en matière de droits de l'homme et d'égalité des genres.

En outre, l'approche des Nations Unies de l'appui à la stabilisation du bassin du lac Tchad sera guidée par la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et conformément à la résolution 2391 (2017) du Conseil de sécurité.

Dans la conception, l'appropriation et la mise en œuvre du programme, la Commission du bassin du lac Tchad et ses États membres réitèrent leur engagement de longue date en faveur de l'application des meilleures pratiques d'appropriation nationale et en particulier l'approche « Unis dans l'action ».

Au niveau régional, le PNUD fournira un appui au développement des capacités de la Commission du bassin du lac Tchad dans le rôle qui lui est dévolu au titre de la présente stratégie, notamment par le déploiement de conseillers techniques pour appuyer les travaux de la Cellule de coopération civilo-militaire CBLT - FMM envisagée (voir la section 3.2.2).

Partenaires internationaux

Les partenaires multilatéraux et bilatéraux ont un rôle clé à jouer dans la fourniture d'une assistance technique et financière pour la mise en œuvre de la présente stratégie. Les partenaires internationaux devront travailler sous la supervision et la coordination générales de la Commission du bassin du lac Tchad, de ses États membres et de la CUA, et se conformer à l'ensemble des principes et des engagements de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra.

Appropriation: Les pays du lac Tchad devraient diriger la conception et la hiérarchisation des processus de stabilisation, de relèvement et de développement par le biais d'une participation plus large à la formulation, d'une plus grande coordination de l'aide et de toutes les opportunités d'exécution par le biais des systèmes gouvernementaux. Toutes les interventions internationales doivent être reconnues et approuvées par les autorités nationales compétentes et, le cas échéant, par les institutions régionales appropriées.

Harmonisation: Il est essentiel que les partenaires veillent à éviter les doubles emplois grâce à une meilleure coordination, au partage d'informations, à la simplicité d'application et de mise en œuvre et à un engagement en faveur des processus nationaux et régionaux de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports.

Les gouvernements du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad ont leurs propres programmes nationaux de

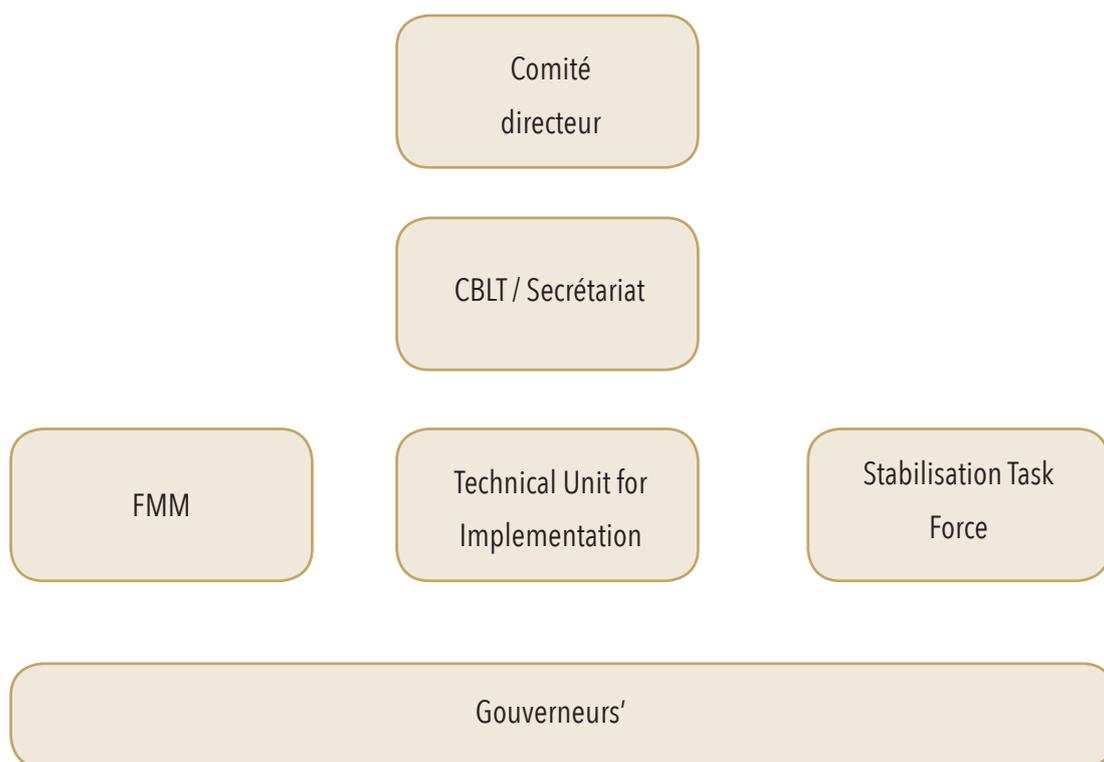
réponse à la crise du lac Tchad, des plans de développement nationaux et des stratégies sectorielles, ainsi que des programmes dans le cadre desquels des ressources ont été mobilisées pour les zones touchées. Tous les acteurs sont censés travailler avec et par le biais des gouvernements nationaux et aligner leurs interventions sur les plans de développement nationaux et les stratégies et programmes sectoriels.

Il est essentiel que tous les programmes d'aide démontrent explicitement, tant au niveau de leur conception que de leur financement, qu'ils servent à combler des lacunes majeures et ne font pas double emploi avec les efforts nationaux ou internationaux existants.

Cette stratégie appelle le Groupe consultatif d'Oslo chargé des questions de prévention et de stabilisation dans la région du lac Tchad à jouer le rôle de Groupe international de soutien chargé d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie et de ses plans d'action territoriaux constitutifs, dont la composition et le mandat seront modifiés tel que requis. Le rôle du Groupe international de soutien consistera à examiner et à orienter la mise en œuvre de la stratégie et à étudier les mécanismes de financement ainsi que les ressources financières et techniques nécessaires à sa réalisation.

Organigramme de la mise en œuvre

La structure de mise en œuvre décrite ci-dessus est représentée visuellement dans la figure ci-dessous. Elle admet le Conseil des ministres de la Commission du bassin du lac Tchad en tant qu'organe décisionnel suprême pour la mise en œuvre de la stratégie. Un Comité directeur spécialement constitué à cet effet, dont la composition est décrite à la section 3.2.1, sera placé sous la responsabilité du Conseil des ministres. Le Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad rendra compte au Comité directeur et donnera à ce dernier un avis sur les progrès de la mise en œuvre de la stratégie. Le Comité directeur et le Forum des gouverneurs des bassins du lac Tchad recevront un appui technique du Secrétariat de la Stratégie régionale de stabilisation. Ce dernier contribuera à la coordination, à la mise en commun des informations et au suivi de la stratégie et facilitera également les réunions du Comité directeur et du Forum des gouverneurs. Le Comité directeur recevra également les conseils et l'appui du Groupe international de soutien selon les besoins.



Atteinte de résultats

Durée et phases de la stratégie

La stratégie est prévue pour une durée de cinq ans à compter de son adoption par la Commission du bassin du lac Tchad et ses États membres. La stratégie peut être prolongée, ajustée ou renouvelée si le Comité directeur devant être établi (voir la section 3.1.1 ci-dessus) le juge nécessaire à sa mise en œuvre. De tels amendements doivent également recevoir l'approbation de la Commission du bassin du lac Tchad et de ses États membres.

La stratégie comportera une phase initiale de lancement et de mise en route d'un an au cours de laquelle les actions suivantes devront être menées à bien :

- Création d'une cellule au sein du secrétariat de la CBLT chargée de l'application de la stratégie couvrant la mise en œuvre opérationnelle des unités de coopération civilo-militaire, la facilitation des mécanismes transfrontaliers, le dispositif de suivi-évaluation et la gestion des connaissances.
- Conduite de consultations et déploiement d'efforts de sensibilisation afin de garantir une adhésion la plus large possible à cette stratégie, s'assurer qu'elle est bien comprise et favoriser sa vulgarisation.
- Préparation d'une note d'orientation stratégique pour la programmation des différents piliers, qui devra être effectuée par les organismes chefs de file désignés pour entreprendre la facilitation technique et la coordination des divers piliers (voir la section 3.2.4 ci-dessus).
- Préparation des plans d'action territoriaux applicables aux zones touchées par Boko Haram énumérées à la section 3.2.3 ci-dessus, sous la houlette des gouverneurs concernés et sous la coordination générale et l'appui du Secrétariat de la CBLT.

- Cartographie des interventions nationales et internationales proposées ou en cours d'exécution en faveur de la stabilisation, du relèvement et du développement des zones touchées par Boko Haram, afin d'aider à coordonner l'action des donateurs ; définition du cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie ; mise en place d'un système de gestion des connaissances en ligne qui devrait servir d'outil de communication et de coordination à l'usage des praticiens et des autres parties prenantes pour la mise en œuvre de la stratégie.
- Définition et mise en place d'un plan de mobilisation des ressources sous forme d'un fonds fiduciaire multidonateurs destiné à financer l'ensemble des piliers de la présente stratégie, à l'exception de l'objectif stratégique 1 du pilier Sécurité et droits de l'homme, qui prévoit un soutien à la FMM, pour lequel des actions de sensibilisation et de mobilisation des ressources seront entreprises auprès des donateurs.
- Planification du premier Forum pour l'investissement dans la région du lac Tchad (voir la section 3.3.2, vi).

Le Secrétariat de la CBLT préparera, avec l'appui de la CUA (voir la section 3.1.1 ci-dessus), un rapport sur la phase de démarrage qui sera soumis à l'approbation du Comité directeur de la stratégie puis à celle du Conseil des ministres de la CBLT.

La phase de mise en œuvre de la stratégie débutera à l'issue de l'approbation finale par le Conseil des ministres de la CBLT du rapport sur la phase de démarrage initialement approuvé par le Comité directeur..

Budget indicatif et plan de mobilisation des ressources

Un budget indicatif initial d'environ 12 milliards de dollars US sera nécessaire pour atteindre les objectifs de la stratégie. Ce chiffre est détaillé à l'annexe I du présent document, en fonction des piliers d'intervention et des mécanismes de mise en œuvre envisagés dans le cadre de cette stratégie.

Il convient toutefois de noter que la mise à disposition de ressources techniques sera tout aussi importante que la fourniture de ressources financières pour la réalisation de la stratégie. Comme détaillé ci-dessous, toutes les parties prenantes au processus apporteront une contribution suffisante en termes de capital humain pour garantir l'atteinte des objectifs de la stratégie.

La CBLT élaborera un plan de mobilisation des ressources au profit de la stratégie au cours de sa phase de lancement. Cela permettra de cartographier toutes les interventions nationales et internationales actuelles et proposées par rapport aux plans d'action territoriaux à préparer en parallèle, afin d'identifier les lacunes en matière d'assistance pour les financements futurs. Une fois que le Conseil des ministres de la CBLT aura approuvé le rapport de la phase de lancement de la stratégie, celui-ci sera publiquement présenté, accompagné du plan de mobilisation des ressources intégré lors d'une conférence des partenaires de développement internationaux marquant le lancement de la phase de mise en œuvre de la stratégie.

Le plan de mobilisation des ressources qui devra être élaboré portera sur les contributions en cours et proposées par les parties prenantes à la stratégie de la manière suivante :

Gouvernements nationaux

Bien que la stratégie insiste sur le principe de l'appropriation nationale, le corollaire de ce principe induit que les gouvernements nationaux s'engagent à veiller à ce que les ressources financières et techniques nécessaires soient affectées ou mobilisées pour sa réalisation.

Parallèlement aux programmes nationaux spécifiques visant à résoudre la crise du lac Tchad, des plans et des programmes sectoriels de développement nationaux bénéficieront aux régions du lac Tchad touchées par Boko Haram et contribueront ainsi à la réalisation de cette stratégie.

Les Communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine

Les communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine seront encouragées à fournir les ressources financières et techniques nécessaires pour que la mise en œuvre de la stratégie s'aligne sur les protocoles, traités et accords régionaux existants, notamment l'Agenda 2063, et s'appuie sur les capacités importantes qui existent au sein même de ces institutions afin de faire avancer le programme d'intégration régionale et de paix et de sécurité durables autour du lac Tchad.

Les Nations Unies

Les ressources de base des Nations Unies continueront d'être affectées à la résolution de la crise dans les zones touchées par Boko Haram autour du lac Tchad. En outre, l'ONU serait disposée à appuyer le futur plan de mobilisation des ressources de la CBLT, en ce qui concerne les actions de plaidoyer au niveau international, l'exploration de solutions de financement innovantes et la facilitation de l'accès des intervenants humanitaires et des acteurs de développement sur le terrain.

La création d'un Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires envisagé comme l'un des instruments financiers utilisables pour apporter un soutien financier devrait contribuer aux actions prioritaires à mener nécessitant de la réactivité, des décaissements rapides et la mise en commun des risques. Ce fonds devrait aider à créer de nouveaux programmes innovants, promouvoir le financement d'opérations à mener au titre d'une réponse rapide, améliorer les capacités d'exécution et catalyser le financement des partenariats avec le secteur privé. Cependant, ce fonds ne couvrirait pas le premier pilier de la Stratégie d'appui à la FMM, les donateurs limitant l'utilisation de l'aide au développement à des fins militaires.

Donateurs bilatéraux

Les donateurs bilatéraux ont un rôle indispensable à jouer en tant que partenaires financiers et techniques de la stratégie. Il est prévu que l'élaboration des plans d'action territoriaux s'accompagne d'un processus de dialogue de fond entre les autorités politiques, c'est-à-dire la CBLT et les gouverneurs, et la communauté des donateurs. Ce dialogue de fond s'appuie sur le Groupe international de soutien à la stratégie, détaillé à la section 3.2.6 ci-dessus, qui sera chargé, durant la phase de lancement de la stratégie, de superviser l'élaboration du Plan de

mobilisation des ressources avec la CBLT. La communauté des donateurs est invitée à réfléchir au meilleur moyen de garantir des flux d'aide pluriannuels prévisibles à l'appui de la planification, tout en laissant suffisamment de temps pour que les résultats structurels envisagés prennent effet.

Les donateurs bilatéraux apportent des contributions financières importantes mais aussi une assistance technique essentielle, notamment par la mise à disposition de personnel militaire détaché auprès de la FMM. Au vu des besoins futurs décrits dans le Pilier 1 de la présente stratégie, il est envisagé que cet appui crucial à la FMM, soit maintenu conformément à l'architecture et aux arrangements actuels en matière d'aide.

Institutions financières internationales

Les institutions financières internationales pourront jouer un rôle de transformation dans la réalisation des objectifs de la présente stratégie, si les conditions adéquates sont réunies pour soutenir leur intervention. Il faudra veiller à assurer une capacité d'absorption suffisante et à atténuer les risques politiques, sécuritaires, économiques et climatiques.

Le Secrétariat de la CBLT et la CUA organiseront des discussions tripartites entre les gouvernements concernés, les Nations Unies et les IFI, dont la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement, afin d'explorer le potentiel de mécanismes de financement mixte novateurs assortis à des régimes de garantie prévoyant une technique afin de promouvoir un climat propice aux investissements sans prise de risque pour l'engagement des IFI.

Le secteur privé

Le secteur privé devrait être mobilisé pour appuyer la préparation et la mise en œuvre des différents plans d'action territoriaux. Au-delà des simples investissements au titre de la responsabilité sociale des entreprises, le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans la définition des programmes de formation professionnelle, la fourniture d'opportunités d'apprentissage et d'emploi, et la constitution de partenariats en faveur du financement public pour le développement de la chaîne de valeur.

La convocation d'un « Forum pour l'investissement dans la région du lac Tchad » qui se déroulerait chaque année dans l'un des quatre pays riverains du lac, à tour de rôle, devrait susciter une attention et un intérêt significatifs de la part des principaux acteurs du secteur privé dans la sous-région et sur le continent.

Communautés, société civile et bénévoles

Les organisations de la société civile peuvent utilement fournir un cadre permettant de déployer auprès des communautés des volontaires issus d'initiatives nationales, régionales et continentales. L'importance accordée aux contacts interpersonnels et l'élan de solidarité dont font preuve les volontaires sont à même de constituer un puissant antidote aux discours de l'extrémisme violent.

Suivi, évaluation et établissement de rapports

Les ressources précieuses mais limitées mises à disposition doivent être soigneusement ciblées afin qu'elles soient exploitées de sorte à avoir l'assurance d'obtenir le meilleur impact possible sur la réalisation de l'objectif global de la stratégie.

Un cadre de suivi et d'évaluation détaillé doit être établi pour accompagner chaque plan d'action territorial qui sera élaboré pendant la phase de lancement de la stratégie. Ce cadre comprendra des données de base, des objectifs à atteindre et des indicateurs permettant de mesurer les avancées enregistrées au titre des différents objectifs stratégiques.

Le secrétariat de la CBLT veillera à la cohérence méthodologique des plans d'action afin de faciliter le suivi général et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation de la stratégie globale.

Les moyens de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'action qui l'accompagnent devraient notamment inclure les aspects suivants :

- La Commission du bassin du lac Tchad, qui bénéficie du soutien de la Commission de l'Union africaine, devrait être tenue informée de toutes les initiatives relevant du champ d'application de la stratégie et des plans d'action territoriaux. Toutes les initiatives du Plan d'action devraient inclure un plan de suivi et d'évaluation assorti du budget correspondant. Les conclusions, recommandations et actions correctives à prendre en conséquence devraient être portées à la connaissance de la Commission du bassin du lac Tchad et rendues disponibles à tous les mécanismes de coordination sous-régionaux fonctionnant sous l'égide des différents gouverneurs.
- De concert avec les partenaires internationaux en cas de besoin, la Commission du bassin du lac Tchad, avec le soutien de la Commission de l'Union africaine renforcera les capacités permettant de mener des actions de suivi et d'évaluation à l'échelle régionale et mettra ces compétences à disposition pour évaluer les initiatives en faveur du processus de stabilisation, de redressement et de développement.
- La Commission du bassin du lac Tchad avec l'appui de la Commission de l'Union africaine organisera à mi-parcours et en phase finale des examens indépendants pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie, à l'aide d'une approche inclusive et participative.
- La Commission du bassin du lac Tchad, avec le soutien de la Commission de l'Union africaine, publiera un rapport annuel destiné au grand public, qui rassemblera et analysera les données et les tendances relatives au processus de stabilisation et détaillera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs généraux de la stratégie.

Système de recherche et de gestion des connaissances

Toutes les interventions effectuées au titre de la stratégie doivent être fondées sur des preuves et sur des données de base qui, dans de nombreux cas, devront être collectées. La CBLT sera dotée d'un mécanisme de financement aux fins de la recherche, qui sera débloqué à la demande conjointe des gouverneurs et du Groupe international de soutien.

En plus de gérer les installations de recherche de la stratégie, la Commission du bassin du lac Tchad mettra en place une plateforme de gestion des connaissances en ligne. Cette plateforme aura trois objectifs : 1) devenir la source incontournable de nouvelles et d'informations sur tous les aspects des efforts de stabilisation, de redressement et de développement autour du lac Tchad ; 2) constituer un référentiel pour les rapports d'évaluation, les leçons apprises et les bonnes pratiques, tant régionales que mondiales ; 3) servir d'outil de coordination et de mise en réseau dynamique à l'usage des praticiens. La plateforme sera disponible en anglais et en français.

Stratégie de communication

Bien que les communautés locales manquent clairement d'informations sur la situation en matière de sécurité et les réponses nationales et internationales à la crise du bassin du lac Tchad, la région semble bénéficier d'un regain d'intérêt relatif, notamment dans les médias occidentaux. La Commission du bassin du lac Tchad travaillera avec les médias locaux et internationaux dans tous les pays du lac Tchad pour communiquer des informations sur la région et faciliter le débat public et la compréhension des perspectives et des processus à l'œuvre en matière de stabilisation, de relèvement et de développement..

Un processus de communication stratégique devrait également être adopté, à l'appui de l'élaboration de contre-discours pour faire face à l'extrémisme violent. En particulier, les communications devraient promouvoir les concepts de citoyenneté et inculquer des valeurs laïques, démocratiques et fondées sur les droits. De plus, des messages culturellement appropriés peuvent contribuer à la réalisation d'objectifs stratégiques clés tels que l'importance de la scolarisation des enfants ou de l'autonomisation des femmes.

Le Secrétariat de la CBLT, avec le soutien de la Commission de l'Union africaine élaborera un plan de communication régional pendant la phase de mise en œuvre de la stratégie (voir la section 3.2.1).

4. ANNEXE

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Piliers d'intervention	Objectif stratégique	Coût (USD)
Pilier d'intervention 1 : Coopération politique	OS1 : Le rôle de la CBLT. La Commission du bassin du lac Tchad dispose des capacités et des ressources nécessaires pour assumer son rôle prévu dans la présente stratégie et pour exécuter le mandat que ses États membres lui ont confié.	10,000,000.00
	OS2 : Soutien au Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad. Les réunions du Forum des gouverneurs sont facilitées ; le rôle attribué aux gouverneurs est respecté et soutenu par tous les acteurs engagés dans la réalisation de la stratégie de stabilisation régionale.	2,500,000.00
	OS3 : Le rôle de l'UA. La Commission de l'Union africaine est appuyée pour assurer l'adéquation et l'intégration de la mise en oeuvre de la stratégie de stabilisation régionale aux cadres et processus continentaux.	2,000,000.00
	OS4 : Le rôle des CER. Les Communautés économiques régionales travaillent ensemble pour assurer la coopération interrégionale pour la paix, la sécurité et l'intégration économique.	2,000,000.00
Sous-total		16,500,000.00
Pilier d'intervention 2 : Sécurité et droits de l'homme	OS5 : Appui à la FMM. La FMM dispose des moyens nécessaires pour poursuivre l'exécution de son mandat	-
	OS6 : Les capacités de sécurité de la communauté et le respect du droit civil. La sécurité communautaire est garantie grâce au renforcement des capacités des civils et le maintien de l'ordre public qui étend et garantit l'état de droit dans toutes les zones du bassin du lac Tchad y compris celles libérées de l'emprise de Boko Haram.	48,000,000.00
	OS7 : Gestion des groupes d'autodéfense. Le désarmement et la démobilisation des groupes d'autodéfense sont gérés par des initiatives appropriées pour l'intégration des individus dans les agences de sécurité régulières, ou leur réorientation et réintégration pacifiques vers des opportunités alternatives d'emploi.	80,000,000.00

	OS8 : Droits de l'homme. Les prestataires de services de sécurité opèrent dans le respect des droits et de l'intégrité de l'homme au plus haut niveau sur la base des principes et des normes internationaux, grâce à des mécanismes efficaces de contrôle interne et externe.	60,000,000.00
Sous-total		188,000,000.00
Pilier d'intervention 3 : Désarmement, démobilisation, réhabilitation, réinsertion et réintégration des personnes associées à Boko Haram	OS9 : Profilage. Les personnes associées à Boko Haram sont reçues et filtrées sur la base d'une approche régionale commune, conformément aux normes internationales.	40,000,000.00
	OS10 : Poursuites. Les systèmes nationaux de justice pénale dans les pays du bassin du lac Tchad sont renforcés et permettent de mener des enquêtes et des poursuites pénales contre les personnes associées à Boko Haram.	80,000,000.00
	OS11 : Réhabilitation. Les personnes associées à Boko Haram sont réhabilitées selon une approche régionale commune liée aux activités ultérieures de réintégration et incluant le soutien psychosocial, la santé, la nutrition (première étape) et la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus (deuxième étape).	80,000,000.00
	OS12 : Réintégration : Les personnes associées à Boko Haram, les membres des groupes/ comités d'autodéfense, les rapatriés (y compris les anciens prisonniers), les jeunes à risque et les victimes de Boko Haram bénéficient d'un soutien communautaire à la réintégration selon une approche régionale harmonisée.	160,000,000.00
Sous-total		360,000,000.00
Pilier d'intervention 4 : Assistance humanitaire	OS13 : Assistance humanitaire vitale. Toutes les populations touchées ont accès à une assistance de base en matière d'assistance vitale; y compris aux produits alimentaires et non alimentaires, à l'eau potable, à la santé et l'hygiène, quelles que soient leurs zones d'installation respectives.	1,731,569,062.66
	OS14 : Retour et réinstallation volontaires, sûrs et dignes. Les personnes déplacées bénéficient d'une assistance pour retourner dans leur communauté d'origine sur la base des principes du retour volontaire, sûr et digne.	648,527,602.00

	OS15 : Protection : Mise en œuvre effective et complète de la déclaration d'action d'Abuja de 2016 sur la protection.	343,384,063.24
	OS16 : Guérison psychosociale et cohésion sociale : Toutes les populations touchées bénéficient de services de conseil psychosocial de qualité et participent activement aux interventions de cohésion communautaire et de renforcement de la confiance.	81,212,189.04
Sous-total		2,804,692,916.93
Pilier d'intervention 5 : Gouvernance et contrat social	OS17 : Prestation de services. Les institutions publiques améliorent la portée et la qualité de la prestation de services sociaux à l'échelle locale	3,712,300,000.00
	OS18 : État de droit et responsabilité. Les capacités des prestataires de l'État de droit sont renforcées pour fournir des services efficaces aux citoyens, une supervision civile et une responsabilisation	48,000,000.00
	OS19 : Participation du public. L'engagement et la participation des citoyens sont encouragés pour contribuer à un gouvernement plus réactif	73,100,000.00
	OS20 : Coopération transfrontalière. La coopération transfrontalière favorise les solutions mutuellement bénéfiques et l'intégration sous-régionale.	48,000,000.00
	Sous-total	3,881,400,000.00
Pilier d'intervention 6 : Redressement socioéconomique et durabilité de l'environnement	OS21 : Moyens de subsistance durables. Les moyens de subsistance, en particulier dans le secteur agricole (agriculture, pêche et élevage), sont soutenus et encouragés de manière à prendre en compte le changement climatique et la durabilité de l'environnement.	126,114,342.99
	OS22 : Infrastructure pour l'intégration économique régionale. Les investissements infrastructurels favorisent une intensification des échanges économiques et culturels dans toute la région du lac Tchad et améliorent la connectivité dans l'ensemble de la région.	2,614,000,000.00
	OS23 : Environnement propice aux affaires. Un environnement propice aux affaires est favorisé par des cadres politiques et juridiques qui encouragent les investissements, le commerce et l'activité économique.	129,200,000.00

	OS24 : Durabilité de l'environnement. Renforcer la résistance des communautés et des systèmes autour du lac Tchad aux chocs environnementaux pour une durabilité accrue des interventions.	315,400,000.00
Sous-total		3,184,714,342.99
Pilier d'intervention 7 : Éducation, apprentissage et compétences	OS25 : Accès à une éducation de qualité. Un accès équitable à l'éducation est assuré pour toutes les femmes, hommes, garçons et filles.	1,088,700,000.00
	OS26 : Formation professionnelle et acquisition de compétences. Les programmes de formation professionnelle et d'acquisition de compétences aident à professionnaliser le marché du travail local et sont particulièrement axés sur les personnes dont l'accès à l'éducation a été affecté par la crise.	90,000,000.00
	OS27 : Réforme de l'éducation. Une réforme globale et structurelle du système éducatif s'attaque aux causes profondes de la crise.	16,000,000.00
	OS28 : Apprentissage culturel et social. L'apprentissage culturel et social est encouragé et renforcé pour accroître la compréhension interconfessionnelle, la tolérance et la cohésion sociale.	20,000,000.00
	Sous-total	1,214,700,000.00
Pilier d'intervention 8 : Prévention de l'extrémisme violent et consolidation de la paix	OS29 : Connaissances et capacités en matière de PVE. Les moteurs et les catalyseurs de l'extrémisme violent sont mieux compris au niveau communautaire et les capacités des parties prenantes sont conçues pour concevoir et fournir des programmes mesurables et ciblés pour dissuader, perturber et vaincre les efforts locaux de radicalisation et de recrutement.	40,000,000.00
	OS30 : Mobilisation communautaire et contre-propos. Les communautés sont mobilisées pour défier les discours extrémistes et le débat public est encouragé pour rejeter et dénoncer l'idéologie extrémiste violente.	60,000,000.00

	OS31 : Coopération transfrontalière en matière de P / CVE. Des mécanismes et processus transfrontaliers de PVE sont en place et opérationnels, et des capacités sont renforcées pour une riposte régionale.	40,000,000.00
	OS32 : Architecture de la paix. Une architecture de paix locale, nationale et transfrontalière est établie et opérationnalisée pour assurer l'alerte précoce et les capacités de réponse rapides afin de mieux comprendre et traiter toutes les causes et la manifestation de conflits dans le bassin du lac Tchad.	29,900,000.00
Sous-total		169,900,000.00
Pilier d'intervention 9 : La dimension genre et l'autonomisation des femmes	OS33 : Protection des femmes et des filles. Des mesures de protection efficaces garantissent que les femmes et les filles peuvent participer efficacement au processus de stabilisation et de consolidation de la paix. Protéger les femmes et les filles contre la violence, l'exploitation et les abus.	50,000,000.00
	OS34 : Autonomisation et participation des femmes. Les cadres de l'ONU et de l'UA pour l'autonomisation des femmes ont été intégrés dans les plans nationaux et les plans d'action territoriaux pour la pleine inclusion et la participation effective des femmes et des filles au processus de stabilisation. Des actions spécifiques ont été mises en œuvre pour qu'elles participent et tirent profit de tous les efforts de paix et de développement.	80,000,000.00
	OS35 : Autonomisation et participation des jeunes. Des mécanismes efficaces sont mis en place pour veiller à ce que les jeunes soient autonomisés et engagés efficacement dans les dialogues structurés et les processus de stabilisation et de consolidation de la paix.	80,000,000.00
	OS36 : Suivi et responsabilisation. Un suivi, des rapports, des analyses et un plaidoyer améliorés garantissent l'intégration d'une approche sensible au genre et à la jeunesse. Le processus de stabilisation tire efficacement parti des capacités des filles et des femmes.	8,000,000.00
	Sous-total	
Total pilier		12,037,907,259.92

Pilier "Gestion et opération"	Processus stratégique 1 : Suivi et évaluation	5,000,000.00
	Processus stratégique 2 : Gestion des connaissances	5,000,000.00
	Processus stratégique 3 : Communication	5,000,000.00
Total "Gestion et opération"		15,000,000.00
GRAND TOTAL		12,052,907,259.92

La publication de la stratégie régionale a été soutenu par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Union
Africaine



STRATÉGIE RÉGIONALE

.....
de stabilisation, de redressement
et de résilience des zones du
bassin du lac Tchad affectées par
la crise Boko Haram

.....
du bassin du lac Tchad

